RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGÉSR
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Rapport à madame la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement

Fédération des centres sociaux et socioculturels de France

N° 2021-003 – février 2021

Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche

Fédération des centres sociaux et socioculturels de France

Février 2021

Matthieu LAHAYE
Laurent de LAMARE
Frédéric MANSUY
Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche

SOMMAIRE

Synthèse **1**

Liste des préconisations **2**

Introduction **3**

1. Présentation de la FCSF et de son « Réseau Jeunes » **3**

1.1. Présentation de la FCSF 3

1.1.1. Historique et reconnaissance de la FCSF *3*

1.1.2. Les valeurs *4*

1.1.3. Le réseau *5*

1.1.4. La gouvernance *5*

1.1.5. Les moyens financiers *5*

1.2. Présentation du « Réseau Jeunes » 6

2. La préparation et le déroulement de la 10ème édition du « Réseau jeunes » **8**

2.1. La préparation de la 10ème édition par la FCSF et les centres sociaux locaux 8

2.2. Le projet pédagogique 9

2.3. L'organisation de la 10ème édition du « Réseau Jeunes » 9

2.4. L'encadrement et l'accompagnement des jeunes 11

2.5. La compagnie de théâtre B (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) 11

2.6. L'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) 12

2.7. Les méthodes pédagogiques déployées et le traitement de la thématique des religions 14

2.8. Les propositions élaborées par les jeunes 16

3. La visite de la secrétaire d'État le 22 octobre 2020 ..... **18**

3.1. Le déroulé arrêté par le cabinet et la Fédération 18

3.2. La préparation du déplacement de Mme la secrétaire d'État 18

3.2.1. Les modalités proposées par la Fédération *18*

3.2.2. La validation du cabinet *19*

3.2.3. Un contexte chargé émotionnellement *19*

3.3. Le déroulement effectif 20

3.3.1. Des témoignages divergents *20*

3.3.2. L'accueil de la secrétaire d'État *20*

3.3.3. Les propositions des jeunes *20*

3.3.4. Les débats dans les cercles de jeunes *21*

3.3.5. La restitution des échanges *21*

3.3.6. Le départ de la secrétaire d'État *21*

3.3.7. Le retour de la secrétaire d'État dans le gymnase 21

4. Les suites de la 10ème édition du « Réseau Jeunes » prévues par la FCSF et les centres sociaux au plan territorial 22

4.1. Les retombées médiatiques 22

4.2. Les suites prévues du rassemblement de Poitiers 22

Conclusion 23

Annexes 25

SYNTHÈSE

La Fédération des centres sociaux et socioculturels de France fédère 1 285 centres sociaux ou espaces locaux d'animation. Elle regroupe 57 fédérations ou unités locales. Elle bénéficie d'un agrément national « jeunesse et éducation populaire » dont le dernier renouvellement est en date du 25 avril 2005 et d'une convention pluriannuelle 2019-2021 avec la DJEPVA. Le budget de la FCSF s'élève à 4,52 M€ dont 49 % de subventions notamment de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Depuis 2012, la FCSF développe une action auprès des jeunes, dont la pierre angulaire est l'organisation d'un « Réseau Jeunes », afin de favoriser la rencontre, les échanges et de développer la capacité d'action des jeunes des différents centres sociaux. En 2020, le thème retenu est « les religions ».

À l'issue du regroupement de ce réseau du 19 au 23 octobre 2020 à Poitiers, la rencontre entre les jeunes et la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement (le 22 octobre) a été émaillée par des propos peu nuancés à l'égard des institutions républicaines et laissant planer un doute sur la connaissance des principes de laïcité de la part de jeunes qui étaient censés en avoir débattu pendant deux jours. Pour cette raison la secrétaire d'État a saisi l'Inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche pour examiner les objectifs, les conditions d'organisation et d'encadrement des jeunes ainsi que les modalités pédagogiques de cette rencontre.

Après une série d'entretiens avec les acteurs clefs de ce Réseau et sur la base des documents transmis par la FCSF, ses partenaires et l'administration, la mission a établi que :

- la préparation du « Réseau Jeunes » s'est déroulée selon la procédure prévue initialement avec quelques aménagements sans conséquence du fait de la situation sanitaire ;
- le taux d'encadrement des jeunes durant le « Réseau Jeunes » va au-delà de la réglementation en vigueur ;
- la FCSF n'a pas suffisamment mis en valeur auprès des jeunes son engagement pour la laïcité pourtant manifeste dans plusieurs documents, en premier lieu sa charte fédérale ;
- la méthode qui consiste à partir de l'expression du vécu des jeunes, aussi riche et intéressante soit-elle, n'est pas suffisante pour un thème aussi complexe et relevant autant de l'intime que la religion ;
- la sous-traitance de l'animation du Réseau à l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) n'est pas pertinente. Si cette association semble avoir des compétences pour animer des débats entre jeunes, elle n'a aucune expertise sur le thème des religions. En outre, par les partenariats qu'elle revendique elle se situe politiquement d'une manière non-neutre voire partisane ;
- le champ des échanges a été réduit aux discriminations et les propositions des jeunes retenues à l'issue d'un processus de sélection constituent des revendications liées à des faits jugés discriminants ;
- Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA ;
- la FCSF a eu une gestion confuse de la rencontre entre les jeunes et la secrétaire d'État.

Sur la base du rapport provisoire adressé à la FCSF en janvier 2021, cette dernière a fait des observations qui figurent en annexe dont certaines reçoivent des réponses de la mission dans le corps de texte du présent rapport définitif.

À partir des différents constats établis, la mission a élaboré dix recommandations qui portent principalement sur les engagements de la FCSF, les formations aux valeurs de la République et à la laïcité, les conditions de délivrance d'un agrément et de l'attribution de subventions aux associations ainsi que de l'habilitation des formations conduisant aux métiers de l'animation.

Liste des préconisations

Recommandation n° 1 : Demander à la DJEPVA d'exercer un contrôle attentif des comptes rendus et bilans qui devront être fournis par la FCSF dans le cadre de la convention pluriannuelle, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre effective des actions financées.

Recommandation n° 2 : Demander à la FCSF d'encourager les bénévoles et les salariés des centres sociaux qu'elle fédère à suivre les formations aux valeurs de la République et à la laïcité.

Recommandation n° 3 : Renforcer les contenus des formations aux valeurs de la République et à la laïcité dans les formations conduisant aux diplômes professionnels de l'animation et du champ social.

Recommandation n° 4 : Demander aux services compétents d'examiner à nouveau l'agrément « jeunesse éducation populaire » et l'habilitation des formations de l'association A (Partie non communicable art. L.311-6 du CRPA).

Recommandation n° 5 : Renforcer les modalités de contrôle interne de la FCSF afin de s'assurer de la cohérence des contenus pédagogiques développés par des organismes partenaires vis-à-vis de son propre projet, de mieux garantir la neutralité quant au sujet traité et de favoriser l'expression de toutes les sensibilités en veillant à ne pas orienter a priori les propositions des participants.

Recommandation n° 6 : Réexaminer les conditions de délivrance de l'agrément « jeunesse éducation populaire ».

Recommandation n° 7 : Modifier les conditions de déclaration des organismes de formation et d'habilitation des formations conduisant à un diplôme délivré ou reconnu par l'État en introduisant le respect des valeurs de la République et de la laïcité dans les critères à respecter.

Recommandation n° 8 : Inviter la FCSF à mieux mettre en valeur et à transmettre sous une forme appropriée aux Centres sociaux qu'elle fédère, la réflexion dont elle porteuse en matière de laïcité, compte tenu de la qualité des outils qu'elle a développés sur ce thème.

Recommandation n° 9 : Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA.

Recommandation n° 10 : Renforcer la transmission des principes de laïcité dans l'enseignement moral et civique.

Introduction

Par note en date du 23 octobre 2020 le directeur du cabinet de la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement a demandé à la cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) de diligenter une mission relative à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) et plus particulièrement aux conditions d'organisation de la 10ème édition du « Réseau Jeunes »[1] qui s'est tenue à Poitiers du 19 au 23 octobre 2020 à laquelle la secrétaire d'État a participé le 22 octobre[2]. MM. Laurent de Lamare, Matthieu Lahaye et Frédéric Mansuy, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, ont été désignés le 26 octobre 2020 par la cheffe de l'IGÉSR pour effectuer cette mission.

La mission s'est tout d'abord procuré des documents auprès de la FCSF et de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Elle a pu ensuite échanger avec la responsable nationale du « Réseau Jeunes » ainsi qu'avec les responsables de la compagnie de théâtre B (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) et de l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) qui sont intervenus durant ce regroupement national et recueillir d'autres documents. La mission a échangé également avec les directeurs de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Somme et de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Hauts-de-France au sujet de l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) et de son président. Elle a également entendu trois animateurs de centres sociaux ainsi que trois jeunes ayant participé à ce regroupement. Enfin la mission a auditionné le délégué général puis le président de la FCSF[3].

La mission a établi un rapport provisoire, qui a été adressé à la FCSF en janvier 2021 afin qu'elle puisse faire part de ses observations. Ces observations, transmises le 25 janvier 2021, figurent en annexe et reçoivent, pour certaines d'entre elles, des réponses de la mission dans le corps de texte du présent rapport définitif.

Après avoir présenté la FCSF et son « Réseau Jeunes » (1) le rapport examine la préparation et le déroulement de la 10ème édition du Réseau Jeunes (2) puis la visite de la secrétaire d'État le 22 octobre 2020 (3) et les suites de cette 10ème édition (4).

1. Présentation de la FCSF et de son « Réseau Jeunes »

1.1. Présentation de la FCSF

1.1.1. Historique et reconnaissance de la FCSF

Le premier centre social a été ouvert en France en 1896. Il reprend les positionnements fondamentaux des *settlements* nés à Londres et aux États-Unis à partir de 1894 : face aux injustices subies par les populations laborieuses et les divisions sociales qu'elles génèrent, il s'agit de faire œuvre sociale, et non pas œuvre charitable, c'est-à-dire restaurer, dans les lieux de vie, des liens de coopération émancipatrice entre des personnes de conditions économiques et culturelles différentes.

En 1922, Mme Marie-Jeanne Bassot[4] regroupe en une fédération des centres sociaux les œuvres sociales françaises partageant les mêmes objectifs et participe au premier congrès international des *settlements* à Londres. La FCSF est officiellement déclarée en avril 1927 et reconnue d'utilité publique par décret du 8 avril 1931. Le nombre de centres sociaux s'accroit significativement en France après 1945, d'abord à l'initiative des caisses d'allocations familiales (CAF), pour rendre plus accessibles aux familles leurs services médico-sociaux et sociaux, ensuite dans le cadre des nouveaux grands ensembles d'habitation, souvent en lien avec les mouvements militants résidentiels. Ceux-ci contribuent à l'émergence de fédérations locales et à une représentation des usagers dans les instances des centres et de leurs fédérations.

[1] Le Réseau Jeunes, dispositif mis en place par la FCSF, permettant aux jeunes issus des Centres sociaux durant cinq jours pour échanger, débattre et agir ensemble autour d'une thématique définie et construite par des jeunes impliqués.

[2] Cf. annexes n° 1 et n° 2. Une liste des sigles figure en annexe n° 3.

[3] Cf. annexe n° 4.

[4] Marie-Jeanne Bassot (1878-1935), très engagée dans l'action sociale en direction des familles, a suscité la création de la Fédération des centres sociaux de France dont elle fut la secrétaire générale jusqu'à son décès.

En 1965, la FCSF est admise au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) et bénéficie de postes d'animateurs et de subventions pour la formation.

La fonction d'animation sociale locale et globale du centre social se voit confortée en 1971 par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) qui délivre un agrément aux centres sociaux en leur associant un financement appelé « prestation de service ». En 1984, cet agrément est déconcentré : chaque CAF locale a désormais compétence pour attribuer cet agrément aux centres sociaux en fonction de son projet social élaboré pour quatre ans.

Durant cette période, la Fédération, qui a modifié son nom pour devenir la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (1969), entreprend de reconnaître la professionnalisation des acteurs des centres sociaux. Elle crée, au sein de ses instances délibératives fédérales, un collège des salariés aux côtés d'un collège des usagers et d'un collège des gestionnaires (1970). Elle suscite également la création d'un syndicat employeur, le SNAESCO[5] (1971) en soutenant l'instauration d'une convention collective spécifique aux centres sociaux (1983).

La fin des « Trente Glorieuses » et les difficultés vécues par les populations où sont implantés les centres sociaux qui en découlent, les incitent à apporter leur concours aux nombreuses politiques publiques engagées alors par les pouvoirs publics (politique de la ville, RMI/RSA, soutien à la parentalité, etc.).

La FCSF bénéficie d'un agrément au titre du service civique depuis 2011 ainsi que d'un agrément national « jeunesse et éducation populaire » dont le dernier renouvellement est en date du 25 avril 2005. Plusieurs documents émanant de la FCSF mentionnent qu'elle sollicitera l'agrément comme association complémentaire de l'enseignement public. Cette demande n'a pas été effectuée à ce jour.

Les statuts actuels de la FCSF ont été adoptés le 18 décembre 2015. Le siège de la FCSF se situe à Paris.

La FCSF fait partie du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) et de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS). Elle collabore régulièrement avec d'autres mouvements ou réseaux associatifs, notamment le Secours Catholique et La Cimade[6].

1.1.2. Les valeurs

Les statuts précisent que la FCSF est animée par l'attachement à trois valeurs fondatrices et à leur défense :

- la dignité humaine : reconnaitre la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme et affirmer la liberté de conscience, quelles que soient les appartenances religieuses ou philosophiques, en référence au principe de laïcité ;
- la solidarité : considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme vivant ensemble en société ;
- la démocratie : vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Le principe de laïcité a fait l'objet d'un travail approfondi au sein des instances de la Fédération :

- la FCSF a adopté en juin 2000 une charte fédérale qui intègre notamment « la reconnaissance laïque de la pluralité des croyances qui évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle et au repli identitaire » ;
- la FCSF adhère à la charte de la laïcité de la branche famille de la CNAF, adoptée en septembre 2015, à laquelle elle a contribué tant pour sa conception que pour sa rédaction ;
- la FCSF a élaboré un document de référence en octobre 2017 intitulé « Pour la laïcité. Posture éthique des centres sociaux » qui reprend et décline la charte de la CNAF.

Si la FCSF est favorable au service civique, elle s'est prononcée comme d'autres mouvements d'éducation populaire, contre le service national universel (SNU).

[5] Syndicat national des associations employeurs de personnels au service des centres sociaux et socioculturels.

[6] La Cimade est une association loi de 1901 de solidarité active dont l'objet social porte sur le soutien politique aux migrants, aux réfugiés et aux déplacés, aux demandeurs d'asile et aux étrangers en situation irrégulière.

1.1.3. Le réseau

Sur les plus de 2 200 structures agréées par les CAF, la FCSF fédère 1 285 centres sociaux ou espaces locaux d'animation qui sont implantés dans toutes les régions métropolitaines, deux régions d'outre-mer et la quasi-totalité des départements. La FCSF regroupe également 57 fédérations ou unions locales. Actuellement, 79 % des centres sociaux sont situés en milieu urbain, en particulier dans les quartiers populaires et 21 % sont implantés en milieu rural, dont 70 % agissent à l'échelle intercommunale. 70 % des centres sociaux sont gérés sous forme associative, 26 % par des collectivités locales, 3 % par des CAF et 1 % par des fondations.

Pour obtenir un agrément de la CAF un centre social doit remplir les deux missions générales définies par une circulaire de la CNAF datant du 20 juin 2012 :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là-même il est capable de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations qui favorise le développement des liens familiaux et sociaux ;
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants. Il favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il aide enfin au développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Un centre social peut apparaître comme un équipement polyvalent de proximité. En fonction des besoins spécifiques des habitants et avec la préoccupation à la fois de créer du lien avec les personnes et de la cohésion sur le territoire. Pour aider les habitants à réaliser leurs projets, le centre social met également à leur disposition des moyens logistiques et professionnels. Les activités et les services proposés s'inscrivent dans un projet social visant, sous différentes formes, le développement des liens sociaux.

Ces structures de proximité sont couramment constituées de secteurs (« enfance », « jeunesse », « famille ») et animées par des professionnels et des bénévoles.

1.1.4. La gouvernance

La FCSF est administrée par un conseil d'administration qui comprend 26 à 30 membres dont trois membres de droit correspondant à des sièges réservés aux représentants de la CNAF et de la Mutualité sociale agricole (MSA). Le bureau comprend au moins quatre membres.

Le président est (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA), élu depuis juin 2020. Il a succédé à Mme Claudie Miller qui a souhaité mettre fin à sa mission de présidente mais continue à siéger au conseil d'administration jusqu'en juin 2021, fin de son mandat d'administratrice. La FCSF dispose d'une vingtaine de salariés représentant 16 ETPT. Le délégué général est depuis septembre 2017 (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA).

1.1.5. Les moyens financiers

L'analyse financière du bilan et du compte de résultat 2019 de la FCSF, traduit une situation assez solide. L'ensemble des ratios mesurant à la fois son autonomie financière, la solidité de la structure financière, sa solvabilité et l'incidence de l'exploitation sur ses besoins financiers fait état d'une situation satisfaisante. Les produits s'élèvent à 4,52 M€ et les charges à 4,59 M€. Un déficit d'un montant de 77 292 € est enregistré sur l'exercice 2019. Il est largement absorbé par les fonds propres qui s'élèvent à 1,33 M€. Son fonds de roulement reste aussi élevé avec plus de 1,2 M€.

Il conviendra de vérifier si cette situation financière assez favorable se confirme en 2020 avec l'impact éventuel de la crise sanitaire.

La FCSF a bénéficié, pour l'exercice 2019, de subventions pour un montant total de 2,22 M€ représentant 49 % de ses produits. Les subventions attribuées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), premier contributeur de la FCSF en 2019, sont en forte augmentation pour l'expérimentation de l'animation

territoriale citoyenne (+ 359 000 €) et le développement des réseaux jeunes (+ 339 000 €) suite à un appel à manifestation d'intérêt. La CNAF est également un financeur important de la FCSF.

La FCSF bénéficie d'une convention pluriannuelle 2019-2021 avec la DJEPVA. Une subvention de 180 000 € (soit 60 000 € par an pendant 3 ans) est accordée au titre du partenariat pluriannuel à laquelle s'ajoutent 85 968 € au titre du FONJEP (soit quatre postes FONJEP : 28 656 € par an pendant trois ans), afin de mettre en œuvre les quatre actions suivantes :

- « *pour un projet éducatif partagé des centres sociaux* » ;
- *« amplification du "Réseau Jeunes" » ;*
- *« développer et structurer l'engagement des jeunes dans les centres sociaux » ;*
- *« findyourself, favoriser l'engagement des jeunes* ».

De 2010 à 2018 les subventions accordées par la DJEPVA sur les crédits du P 163 s'élevaient de 15 000 € à 40 000 € auxquelles s'ajoutaient deux à quatre postes FONJEP, ainsi que quelques crédits du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

Si les montants accordés sont en sensible augmentation dans le cadre de cette convention 2019-2021, il convient de souligner que les subventions relevant de la DJEPVA et du FONJEP ne représentent toutefois, en prenant en référence le budget prévisionnel 2020, que 3,7 % du total des subventions de la FCSF et 2,3 % de ses produits.

La subvention d'un montant de 60 000 € pour 2020 a fait l'objet d'un versement anticipé dans le cadre des mesures adoptées pour les associations compte tenu de la crise sanitaire.

1.2. Présentation du « Réseau Jeunes »

Le « Réseau Jeunes » des centres sociaux a été créé en 2012 à l'initiative de M. François Vercoutère, délégué général de la FCSF de 2008 à 2017, convaincu de l'importance des actions auprès des jeunes. L'idée de départ est de faire se rencontrer des jeunes de toute la France fréquentant les centres sociaux pour partager ensemble leur réalité de vie, confronter leurs points de vue, gagner en capacité d'action et leur proposer ainsi une étape supplémentaire dans leur parcours d'engagement.

Le « Réseau Jeunes » est avant tout identifié par les rencontres proposées, que ce soit l'édition annuelle ou les rencontres intermédiaires de préparation auxquelles participent certains jeunes et animateurs. Au-delà de ces temps de rencontre, l'objectif est d'encourager la poursuite des échanges et les initiatives locales. L'objectif est également d'encourager la constitution de réseaux de jeunes à l'échelon départemental. Les deux premières rencontres nationales se sont tenues en 2012, avec 70 à 80 participants. À partir de 2013, une seule rencontre annuelle a été organisée autour d'un thème choisi par les jeunes : le voyage (2013), les réseaux sociaux (2014), le vivre ensemble (2015), l'interculturalité (2016), les représentations sur les jeunes des quartiers et des campagnes (2017), les inégalités entre les femmes et les hommes (2018), l'environnement (2019), les religions (2020). La mission relève que la thématique retenue pour 2020 n'est pas de même nature que les précédentes dans la mesure où elle renvoie à des questionnements plus personnels.

Dans ses observations sur le rapport provisoire, la FCSF s'estime en désaccord avec la précédente affirmation, au motif que les précédents thèmes partent également de préoccupations individuelles.

Tout en reconnaissant cette caractéristique des précédentes thématiques, la mission maintient que celle de 2020 diffère des précédentes en tant qu'elle renvoie à des croyances, à des convictions et à l'intime des jeunes participants, qui plus est dans un contexte de vif débat sur ces questions.

Depuis 2013, la FCSF fait appel à des associations extérieures pour une partie de l'animation de ces rencontres. En plus de la thématique abordée, ces rencontres comprennent un temps de découverte de la ville d'accueil et une action citoyenne. Le « Réseau Jeunes » est animé depuis 2017 par (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA), déléguée nationale de la FCSF et (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA), chargé de mission jeunesse.

Le processus du « Réseau Jeunes » se déroule quasiment sur une année complète. Aux mois de novembre-décembre, la FCSF se met en quête d'une fédération locale qui pourra accueillir le prochain regroupement. Le choix s'effectue en fonction de la dynamique jeunesse à l'œuvre sur le territoire concerné et de la disponibilité de cette fédération pour s'investir dans la préparation.

La FCSF organise l'événement en partenariat avec la fédération accueillante[7]. Un comité de pilotage est institué. Il est composé de la déléguée nationale, du chargé de mission jeunesse de la FCSF, de quelques animateurs des centres sociaux et de quelques jeunes. Ce sont les instances de la FCSF (CA et bureau) qui portent les décisions.

Au mois de mars chaque année, la FCSF organise un week-end de préparation incluant des jeunes et des animateurs investis l'année passée. Durant ce week-end, il s'agit pour les jeunes de choisir la thématique du futur réseau, à partir des thématiques listées lors du bilan du dernier réseau, d'identifier les éléments qu'ils souhaiteraient retrouver et de mettre en place les différentes commissions de préparation nécessaires à la bonne organisation de l'événement. Les commissions rendent compte de l'avancée de leur travail au comité de pilotage.

Le programme du « Réseau Jeunes » est adressé au début de l'été aux fédérations départementales. Ce sont ensuite elles qui relaient au niveau local l'information. Dès lors, des délégations départementales (rassemblant plusieurs jeunes de différents centres sociaux) ou les centres sociaux en direct peuvent se préinscrire. En général, un adulte, animateur ou chargé de mission de fédération, accompagne en moyenne six jeunes.

Pour valider leur inscription, les animateurs doivent se rendre à deux journées de préparation collectives qui se déroulent deux ou trois semaines avant l'événement. Ces deux journées ont plusieurs objectifs : permettre aux animateurs de se connaître afin de créer et souder une communauté pédagogique, travailler la posture de chaque animateur, élaborer un projet pédagogique collectif mais aussi échanger autour de la thématique afin qu'ils se familiarisent avec le programme, qu'ils soient des relais d'animation lors du regroupement national et qu'ils puissent à leur tour préparer les jeunes sur la thématique choisie.

À l'issue de ces deux journées, les centres sociaux ou délégations départementales peuvent finaliser leur inscription. Ils choisissent alors les jeunes dont ils souhaitent la participation, la FCSF n'a pas de droit de regard sur ce point ; ils doivent néanmoins les préparer à ce qu'est le « Réseau Jeunes » et aux objectifs pédagogiques. Les jeunes et les animateurs auditionnés ont fait état d'échanges en amont du regroupement sur ses objectifs et ses modalités. Les groupes doivent être mixtes (femmes et hommes) dans une tranche d'âge de 15 à 20 ans.

Le séjour se déroule chaque année durant les vacances de la Toussaint dont les dates sont communes à toutes les académies.

Le « Réseau Jeunes » est soutenu financièrement par la DJEPVA par une subvention d'un montant de 15 000 € par an dans le cadre de la convention pluriannuelle 2019-2021 ainsi que par l'attribution d'un poste FONJEP. Il est également financé par l'ANCT et sur fonds propres.

La FCSF vise, à l'horizon 2021, 15 réseaux jeunes départementaux alimentant la démarche nationale. Les jeunes leaders identifiés dans la rencontre nationale se verront proposer des parcours d'engagement au service civique, à la mobilité européenne, à la participation au conseil d'administration national, à des concertations avec les pouvoirs publics. La FCSF produira en 2021 une étude sur l'impact de ses rencontres sur les jeunes, notamment sur leurs parcours d'engagement.

Si ces éléments figurent en appui de la demande de subvention de la FCSF auprès de la DJEPVA, la mission relève que les dirigeants qu'elle a auditionnés n'ont pas évoqué ces objectifs et perspectives du « Réseau Jeunes ».

Recommandation n° 1 : Demander à la DJEPVA d'exercer un contrôle attentif des comptes rendus et bilans qui devront être fournis par la FCSF dans le cadre de la convention pluriannuelle, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre effective des actions financées.

[7] En 2020, il s'agissait de la Fédération de la Vienne.

Dans ses observations, la FCSF mentionne que « r*ien n'est écrit sur tout un pan de ce qui s'est joué à Poitiers, à savoir les apprentissages multiples de jeunes, non sur le thème lui-même mais sur des savoir-faire qui font pleinement sens dans le développement d'un vivre-ensemble où les jeunes prennent toute leur place.* »

Pour autant, la mission estime que cet aspect des apports du dispositif réseau-jeunes est évoqué de manière positive à plusieurs reprises dans le présent rapport, non seulement dans ce paragraphe (cf. *supra*) mais également dans les paragraphes 2.3, 2.4 et 4.2. En accord avec les remarques de la FCSF, la mission considère que le « Réseau Jeunes », dans son principe, constitue un outil d'éducation populaire particulièrement pertinent en direction des jeunes.

2. La préparation et le déroulement de la 10ème édition du « Réseau jeunes »

2.1. La préparation de la 10ème édition par la FCSF et les centres sociaux locaux

La FCSF a organisé la 10ème édition du « Réseau Jeunes », qui s'est tenue à Poitiers du 19 au 23 octobre 2020, en partenariat avec la Fédération de la Vienne. Le comité de pilotage était composé de la déléguée nationale et du chargé de mission jeunesse de la FCSF, de la déléguée adjointe et d'un animateur stagiaire de la Fédération de la Vienne, de quelques animateurs des centres sociaux pictaviens impliqués, de deux jeunes ambassadrices issues du « Réseau jeunes » départemental de la Vienne.

Le week-end de préparation devait initialement se dérouler en avril 2020. Au vu de la situation sanitaire et de la période de confinement, la FCSF n'a pu organiser ce temps de préparation. Pour le choix de la thématique, une trentaine de jeunes investis dans la préparation ont réalisé des vidéos sur les thématiques pressenties (religions, crise sanitaire, dangers des réseaux sociaux, droits de l'Homme, discriminations, racisme). Selon le processus habituel, le vote des jeunes impliqués dans le réseau a désigné la thématique des « religions » pour le regroupement 2020. La vidéo ayant servi de support au choix de la thématique des religions abordait également le sujet des discriminations. Il y a eu des échanges au sein du conseil d'administration qui avait conscience que la thématique des religions était un sujet sensible. Le principe du choix de la thématique par les jeunes et du recours à des associations extérieures n'a pas été remis en cause.

La FCSF a ensuite mis en place des commissions pour préparer le regroupement : vie de groupe, communication interne, communication externe, soirées, animation du thème, actions de solidarité, découverte des lieux, bilan. Les commissions rendent compte de l'avancée de leur travail au comité de pilotage. Chaque commission était composée d'animateurs et de jeunes.

Le programme du « Réseau Jeunes » a été adressé au début de l'été aux fédérations départementales qui ont alors relayé l'information au niveau local. Dès lors, des délégations départementales (rassemblant plusieurs jeunes de différents centres sociaux) ou les centres sociaux en direct ont pu commencer à préinscrire des jeunes.

Pour valider leur inscription, les animateurs devaient se rendre aux deux journées de préparation collectives qui se sont tenues les 3 et 4 octobre 2020 à Paris. Ces deux journées ont été animées par la déléguée nationale chargée du « Réseau Jeunes ». La FCSF a retenu deux associations pour animer la thématique des religions. Il s'agit de la compagnie de théâtre B (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) et de l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) (cf. *infra*). Ces deux associations ont participé aux journées de préparation en présentant les éléments de contenu et les méthodes qu'ils allaient utiliser lors du regroupement à Poitiers. La compagnie de théâtre a présenté la pièce *Prophètes sans dieu* (cf. *infra*) de M. Slimane Benaïssa qui constituait le point de départ de l'animation sur la thématique des religions. L'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) a présenté deux vidéos qui pouvaient être utilisées lors de la journée qu'elle animait. L'une de ces deux vidéos sur l'islamophobie n'a pas été retenue par les animateurs, considérant qu'elle pouvait être polémique. La vidéo retenue, réalisée par l'association T (Partie non communicable art. L.311-6 du CRPA) s'intitule *La laïcité en 3mn* (cf. *infra*).

Lors de ce temps de préparation, la FCSF n'est pas intervenue directement sur la thématique des religions et sur le contenu pédagogique. Elle n'a fait référence ni à la *Charte de laïcité* de la CNAF (septembre 2015), ni à son document interne : *Pour la laïcité : la posture éthique des Centres sociaux* (octobre 2017). La mission considère que cette absence d'intervention est d'autant plus surprenante que la FCSF est très engagée sur la laïcité (cf. *supra*).

Un certain nombre d'animateurs n'avaient pas suivi de formation aux valeurs de la République et à la laïcité initiées par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) puis l'ANCT depuis 2016 et pourtant organisées par certaines fédérations départementales des centres sociaux.

Recommandation n° 2 : Demander à la FCSF d'encourager les bénévoles et salariés des centres sociaux qu'elle fédère à suivre les formations aux valeurs de la République et à la laïcité.

La mission considère que ce week-end de préparation a permis un échange entre les animateurs et l'élaboration du projet pédagogique. Par contre, les contenus de cette préparation ne permettaient pas aux animateurs de disposer de compétences suffisantes pour animer des échanges avec les jeunes sur le thème des religions, préalablement au regroupement de Poitiers.

Dans ses observations, la FCSF souligne « *que les animateurs.trices sont tou.te.s des professionnel.le.s formé.e.s [sic] à l'émergence, l'animation et l'accompagnement de débat avec les jeunes sans pour autant avoir besoin d'être expert de chacun des sujets abordés* ».

Si la mission ne met pas en cause la compétence générale des animateurs et animatrices participant au réseau-jeunes, elle maintient que le sujet traité en 2020, compte-tenu notamment de son actualité et sa sensibilité toute particulière, justifiait que les personnes chargées de l'encadrement disposent toutes de connaissances solides sur la question de la laïcité.

Recommandation n° 3 : Renforcer les contenus des formations aux valeurs de la République et à la laïcité dans les formations conduisant aux diplômes professionnels de l'animation et du champ social.

2.2. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique a été élaboré avec les animateurs lors du week-end de préparation[8]. Ce projet rappelle les objectifs du « Réseau Jeunes » et énonce quelques principes éducatifs. Il présente succinctement la thématique des religions et l'intervention de la compagnie de théâtre B (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) ainsi que de l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA). Il est indiqué *« c'est cette diversité qui fait la richesse de cette rencontre et c'est donc tout naturellement [que les jeunes] souhaitent échanger autour de la place de la religion dans leur vie et dans la société. Mais, conscients que la religion est aussi bien souvent une source de conflits, de discriminations, ils souhaitent faire entendre leur voix dans ce débat complexe. »* Le projet pédagogique présente également le programme du regroupement et les règles de vie en collectivité ainsi que le matériel nécessaire à chaque participant. Les animateurs ont été invités à lire le projet pédagogique avec les jeunes qu'ils allaient accompagner à Poitiers.

2.3. L'organisation de la 10ème édition du « Réseau Jeunes »

La 10ème édition du « Réseau jeunes » a été accueillie en 2020 par la Fédération départementale de la Vienne, assistée de plusieurs centres sociaux locaux. L'accueil proprement dit a eu lieu au Lycée Isaac de l'Étoile à Poitiers, un établissement privé sous contrat de l'enseignement catholique qui dispose à la fois de salles de travail et d'un ensemble de structures d'hébergement et de restauration dimensionnées pour accueillir un effectif prévu de 150 jeunes et un peu plus de 50 adultes.

Au total 118 jeunes (68 filles, 50 garçons) âgés de 14 à 22 ans, dont 86 mineurs, ont participé au regroupement de Poitiers. Ils étaient issus de vingt-cinq centres sociaux et de seize départements. Les éléments recueillis par la mission permettent de considérer qu'une majorité de jeunes étaient de confession musulmane. Il y avait également des jeunes chrétiens, juifs et athées.

Dans ses observations, la FSCF conteste ce dernier point, mentionnant qu'un questionnaire anonyme renseigné avant le rassemblement par les jeunes sur la base du volontariat, leur permettait de considérer qu'environ un tiers se considérait de confession musulmane.

La mission prend acte de cette donnée. Elle souligne néanmoins que les propositions qui ont été faites par les jeunes, lorsqu'elles faisaient référence à une religion en particulier, ne mentionnaient que la religion musulmane.

[8] Cf. *supra* et annexe n° 6.

À l'instar des sessions précédentes, le programme de la 10ème édition du « Réseau jeunes » comprenait trois temps différents :

- des temps d'échange et de vie commune fondés sur la convivialité ;
- des temps de travail sur le thème choisi, ce que la responsable du projet dénomme « musculation citoyenne » ;
- une action de solidarité qui consistait cette année en une collecte de déchets afin de tenir compte des impératifs liés à la crise sanitaire qui excluent toute action en direction de certains publics comme cela s'était passé les années précédentes.

Le rassemblement s'est déroulé du lundi 19 octobre 2020 14 h 30 au vendredi 23 octobre en fin de matinée.

La mission souligne le soin porté à la vie collective avec l'institution de règles précises, rappelées et travaillées avec les animateurs lors du regroupement préalable pour aboutir à un document intitulé *Charte relationnelle : nos règles du jeu*[9]. Ce document précise les comportements à adopter avec les jeunes mais également entre animateurs. Quelques consignes portant sur la vie quotidienne (sécurité, discipline) y figurent mais l'essentiel est constitué des attitudes attendues chez les animateurs pour favoriser la responsabilisation et la prise de paroles par les jeunes eux-mêmes. Ceci montre que les jeunes qui participent au regroupement sont, pour une part, habitués à ce type de rassemblement. Il est en effet possible d'assister à deux regroupements (voire trois pour certains jeunes) ce qui permet une forme de parrainage entre les anciens et les nouveaux et une certaine continuité dans les pratiques. De plus, la mission rappelle que les participants sont tous volontaires pour ce séjour qui diffère des séjours collectifs de vacances auxquels ils pourraient participer, par sa dimension thématique et le temps consacré aux débats et travaux théoriques. Enfin, il est à noter que la plupart des participants sont actifs à l'année au sein de leur centre social où leur présence, là-aussi, est fondée sur le volontariat. Il est donc probable qu'ils sont assez habitués aux échanges collectifs et aux débats.

Les règles de vie sont également communiquées aux jeunes participants d'une manière assez complète dans le livret qui leur est remis[10]. Ce document, élaboré par l'équipe de communication interne de la FCSF, présente aussi le réseau et le programme, mais il ne dit rien sur la thématique choisie, hormis la rappeler. La mission note toutefois que la couverture du livret est assez explicite en ce qu'elle rappelle le thème *(« 1 000 croyances, 1 réseau. Oh my God »*) et est illustrée d'images évoquant différentes religions mais aucune n'illustrant l'absence de croyance alors que le rassemblement est ouvert aux non-croyants.

Dans ses observations, la FCSF mentionne que le livret n'a pas été élaboré par l'équipe de communication interne de la fédération mais par la commission interne communication, composée de 4 jeunes et 2 animateurs. La mission prend acte de cette précision.

Le déroulement précis du rassemblement est détaillé dans un document à usage interne intitulé *Conducteur du réseau jeunes 2020*[11]. Chaque séquence est décrite avec précision dans son contenu, son horaire et ses modalités pratiques.

La mission relève que l'attention portée à l'organisation des temps de vie quotidienne et des activités destinées à favoriser la cohésion du groupe grâce à des jeux de prise de connaissance mutuelle est importante. Par ailleurs, des conseils de chambre composés des délégués de chaque chambre se sont régulièrement réunis pour rendre les jeunes acteurs de leur vie quotidienne.

Concernant l'activité de solidarité intitulée « *green-walk* », elle a été organisée en deux demi-groupes, l'un le mercredi matin, l'autre l'après-midi. Elle a consisté en particulier à nettoyer des espaces publics. Les jeunes interrogés par la mission ont semble-t-il apprécié la nature de cette activité sans la juger ni ennuyeuse ni rebutante. Cette organisation a permis également d'alléger l'effectif des jeunes restant au centre pour l'animation dénommée « conférence populaire » du mercredi.

La thématique du rassemblement, qui a occupé quatre demi-journées dans la semaine pour chaque participant, fait l'objet d'un développement spécifique dans ce rapport.

[9] Cf. annexe n° 7.
[10] Cf. annexe n° 5.
[11] Cf. annexe n° 8.

2.4. L'encadrement et l'accompagnement des jeunes

Le rassemblement a donc concerné un total de de 118 jeunes dont 86 mineurs. Il est à noter à cet égard que les filles sont majoritaires avec une proportion de 58 %.

Du fait de sa durée, ce séjour ne relève pas des obligations de déclaration et d'encadrement au titre de la réglementation des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Pour autant, le nombre d'animateurs par jeune était supérieur à ce qu'exige la réglementation des ACM puisqu'en moyenne, les responsables estiment à six le nombre de jeunes placés sous la responsabilité d'un adulte. De surcroit, les règles instituées pour les rencontres stipulent explicitement que tout animateur peut et doit intervenir quand cela lui paraît nécessaire, que les jeunes concernés relèvent de sa structure ou non.

Au total, un nombre significatif d'animateurs encadrait la vie quotidienne et assistait les prestataires dans les activités thématiques. Ces animateurs sont pour la plupart des travailleurs sociaux, responsables des activités pour adolescents au sein des différents centres sociaux participant à l'opération. La mission, considère, de surcroît, que ces jeunes ne posaient pas a priori de problèmes particuliers puisqu'ils étaient tous volontaires pour participer à ce rassemblement et qu'ils sont tous investis dans les activités du centre social dont ils dépendent. Du reste, aucune des personnes entendues lors des auditions n'a mentionné de problème particulier de discipline.

Outre l'encadrement des jeunes pendant le trajet jusqu'à Poitiers et la gestion de la vie quotidienne, le rôle de ces animateurs a également consisté à être en soutien des intervenants dans les différents groupes. Tous ne disposaient pas d'une formation approfondie an matière de laïcité, mais ils avaient néanmoins été sensibilisés à cette question. Ils étaient à ce titre chargés de favoriser la prise de parole par les jeunes tout en ne laissant pas passer ce qui pourrait être *« absurde ou interdit par la loi »* pour reprendre les propos d'un animateur entendu par la mission. À ce titre, parmi les interdits, figuraient notamment des propos racistes ou antisémites, mais le cas ne s'est pas produit pendant le séjour.

À ces animateurs, s'ajoutait la présence, constante ou plus épisodique, de 32 adultes dont la mission a obtenu la liste : dix responsables de la Fédération nationale (mais dont deux seulement ont participé à la totalité des rencontres) et cinq de la Fédération de la Vienne, deux ayant assisté à la totalité du regroupement.

Les deux organismes partenaires de ce rassemblement (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) dont les rôles seront détaillés ci-après, comptaient respectivement cinq et trois intervenants présents sur une partie ou la totalité du séjour.

La mission souligne enfin que la communication interne et externe a fait l'objet d'une attention particulière puisque trois vidéastes et une journaliste ont participé à une grande partie du rassemblement.

La mission considère donc, en conclusion, que les conditions d'encadrement étaient satisfaisantes sur le plan de la vie collective.

2.5. La compagnie de théâtre B (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA)

La compagnie théâtrale B (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) est un collectif de dix artistes implanté à Lyon.

Elle bénéficie d'une expérience avérée dans la mise en scène de spectacles notamment à destination des jeunes, et particulièrement dans le cadre scolaire. Elle fait habituellement suivre ses représentations d'un « bord de scène » permettant des échanges avec les comédiens et les font précéder d'une présentation lorsque la pièce est susceptible de créer des incompréhensions.

La pièce présentée le mardi du regroupement était intitulée *Prophètes sans dieu*[12]. Elle a été écrite en octobre 1998 par un auteur algérien, M. Benaïssa, réfugié en France suite aux émeutes et à la montée de l'islamisme. Elle a été mise en scène par (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) qui a participé à la totalité du rassemblement avec un des acteurs, par ailleurs assistant à la mise en scène. Trois autres acteurs étaient

[12] Cf. annexe n° 9.

également présents le mardi, jour de la représentation et des ateliers théâtre, mais ne sont pas restés pour les travaux du mercredi et du jeudi.

Le choix de la pièce paraît intéressant au regard du sujet traité puisqu'elle met en scène un enfant qui s'interroge sur les trois religions du Livre et reçoit la visite de Jésus et de Moïse alors que le prophète Mahomet reste, selon les préceptes actuels de l'islam, invisible. La question centrale est de savoir pourquoi les croyants de ces trois religions s'entretuent alors que leurs prophètes prêchent les mêmes valeurs.

De l'avis des personnes entendues par la mission, la pièce a été jugée intéressante et de nature à susciter une réflexion sur la place des religions dans la société sans que quiconque ne puisse se sentir choqué par les propos tenus ou la mise en scène. Bien que traitant de la question des religions, il semble que les dimensions spirituelle et sociale de la pièce aient permis aux non-croyants de se sentir également concernés.

La démarche qui a suivi la représentation tout au long de la journée du mardi a été prise en charge par les cinq personnes de la compagnie, assistées des animateurs des centres sociaux présents. Elle fera l'objet d'un développement ultérieur dans ce rapport.

2.6. L'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA)

L'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) basée à Amiens, est présidée par M. (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) qui est intervenu personnellement dans l'animation du rassemblement.

Se revendiquant de l'éducation populaire, l'association se présente ainsi sur son site :

« L'association est née en 2012 de la rencontre de militant-e-s engagé-e-s [sic] de l'animation, de l'éducation, de la solidarité, de l'action sociale et du syndicalisme. Nous souhaitons par notre action participer à renouveler et diffuser les pratiques de l'éducation populaire. Pour cela nous bénéficions d'une solide expérience dans nos secteurs respectifs et d'un modèle de fonctionnement coopératif et autogestionnaire. Par le prisme de nos interventions, de nos accompagnements et de notre posture égalitaire, nous voulons redonner du pouvoir d'agir à des groupes de stagiaires, des collectifs que ce soient des bénévoles et/ou des salarié-e-s, des habitant-e-s [sic].

Nous intervenons dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, de l'action sociale, de l'action associative et citoyenne et dans des espaces syndicaux. Nos portes d'entrées sont l'accompagnement des équipes (évolution du fonctionnement, mise en place d'actions et analyse des dispositifs) par le biais des démarches participatives et le travail avec les premier-e-s concerné-e-s (habitant-e-s [sic], jeunes, femmes en situation d'oppressions, demandeurs d'asiles, …) »

Elle bénéficie de plusieurs agréments : un agrément jeunesse éducation populaire depuis le 17 juin 2019, un agrément service civique depuis le 16 septembre 2016 et un agrément espace de vie sociale délivré par la CAF en janvier 2019. Il convient de noter que l'agrément jeunesse éducation populaire a été finalement délivré après un avis positif de la DJEPVA malgré les réserves soulevées par la DDCS de la Somme[13]. L'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) a reçu ces dernières années des subventions versées par la DRJSCS des Hauts-de-France et la DDCS de la Somme au titre de projets en matière d'action pour les jeunes (4 000 € en 2018 et 6 000 € en 2019, incluant les aides au titre du fonds pour le développement de la vie associative - FDVA), ainsi que par la CAF et le CGET en 2015-2016 sur une mission spécifique dans le cadre de la politique de la ville. Elle ne perçoit aucune subvention de la ville d'Amiens, ni de la métropole ou du département. L'essentiel de ses financements provient de ses ressources propres liées aux prestations qu'elle fournit à plusieurs commanditaires. Enfin, la mission relève qu'elle s'est vue retirer le poste FONJEP dont elle bénéficiait jusqu'en 2019, au motif que ses interventions ne concernaient pas prioritairement les QPV.

Elle fait état sur son site d'un réseau d'alliés et d'intervenants au titre desquels figurent la FCSF mais également le collectif *Les désobéissants* ou encore un groupe de soutien aux gilets jaunes de Picardie.

[13] Dans une note adressée au préfet le 18 mai 2018, la DDCS de (Partie non communicable art. L.311-6 du CRPA).

De fait, son partenariat avec la FCSF est réel puisque, outre son intervention à la 10ème édition du « Réseau Jeunes », elle devait également participer avec des *banquets citoyens* à l'animation du congrès de la Fédération qui devait se tenir début novembre 2020 mais qui a été annulé à cause de la situation sanitaire.

Disposant d'un numéro d'organisme de formation[14], elle présente un programme de formations, professionnelles ou non, dont certaines bénéficient de l'habilitation de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France. À ce titre, on peut noter qu'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS) a été habilité en 2017 et un diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS) en 2018. De l'avis du directeur régional, ces formations n'appellent pas de remarques particulières. D'autres formations sont mises en œuvre en partenariat avec un organisme de formation de notoriété nationale tel que l'UFCV Île-de-France ou l'UFCV Haute-Normandie - Picardie.

Parmi les formations non professionnalisantes, figurent des formations *« à la désobéissance civile »* dont la présentation est la suivante : « *Désobéir pour le service public, le droit au logement ou l'écologie, dans l'entreprise ou en situation de précarité, contre l'argent ou la voiture… voilà qui devient de plus en plus urgent ! Pour ne plus se contenter de seulement protester ou se résigner à ne plus faire que de la sensibilisation, parce qu'on voit bien que cela ne suffit pas… La désobéissance civile et l'action directe non violente ont beaucoup à apporter à nos luttes… pour peu qu'on libère un peu nos imaginaires et qu'on accepte une prise de risque minimale… Pour bien s'y prendre, rien de tel qu'une petite immersion dans les grands principes et la méthodologie de l'action désobéissante, ses enjeux juridiques et physiques, les techniques qui permettent d'en augmenter la visibilité médiatique et d'en réduire les potentialités de violence…* ».

La liste des actions de formations fait également état d'une collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour la co-animation de la formation civique et citoyenne pour les volontaires du service civique, de formations d'intervenants en périscolaire, en ACM ou dans le cadre des politiques jeunesse de collectivités. On notera enfin que l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) est intervenue jusqu'en 2017 dans la préparation à l'oral du concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) mise en œuvre par la DRJSCS des Hauts-de-France.

Après un appel à l'ensemble du réseau et après avoir recueilli sept ou huit propositions, la Fédération a sollicité cette association dans le cadre du « Réseau Jeunes » avant tout pour ses méthodes de travail. Ses compétences en matière d'animation de groupes notamment de jeunes et d'aide à la prise de parole et à la formulation de propositions avaient retenu l'attention de la Fédération. Sur son site internet l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) insiste sur cette dimension en mentionnant toute une variété de dispositifs visant à permettre l'expression de la parole par les acteurs et ce dans différents secteurs de la vie sociale. En revanche, il n'est fait aucune mention d'une expertise sur la question des religions, des croyances ou de la laïcité. Ces thèmes sont certes abordés dans les contenus des formations professionnelles que l'association a mis en œuvre, sans que la mission ait pu avoir plus de précision sur la manière dont ils sont traités. La problématique des discriminations est quant à elle largement déclinée selon les publics qu'elle touche (habitants, travailleurs, immigrés, femmes, etc.).

Si la mission peut présumer que l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) avec ses différents intervenants possède des compétences avérées en matière d'animation de débats avec des publics jeunes, elle s'interroge tant sur son aptitude à traiter un sujet tel que les religions, que sur les partenariats qu'elle revendique et qui la situent politiquement d'une manière non-neutre voire partisane. (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA).

En d'autres termes et même si la mission ne porte pas à proprement parler sur cette association, il convient de s'interroger sur le choix qu'a fait la FCSF de faire appel à elle pour aborder un sujet aussi sensible que les religions. Cette association a manifestement décidé d'aborder ce thème sous un angle qui lui est familier, celui des discriminations. Le postulat de départ des ateliers du mercredi *« Vivre ma religion en France, c'est compliqué ! »* en atteste.

Dans ses observations, la FCSF considère que la question des discriminations liées au fait religieux était un souhait des jeunes dès le départ.

[14] Numéro de déclaration d'activité de formation : 22 80 01 702 80.

La mission en prend acte mais observe toutefois que cela n'est pas mentionné dans le livret d'accueil et n'apparaît pas dans les questions ayant servi de base au travail mené par la compagnie de théâtre B (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA). Seules deux lignes en haut de la page 3 du projet pédagogique font état de cette approche particulière de la thématique

La FCSF rappelle également que le jeu de connaissance du mardi soir avait été l'occasion de poser deux questions aux participants : s'ils se sentaient laïcs et s'ils pensaient que la laïcité était mal appliquée en France. Dans les deux cas, la quasi-totalité des jeunes s'étaient levés.

La mission, tout en prenant note de ce point qui ne lui avait pas été rapporté lors de ses investigations, souligne le caractère très particulier voire orienté de ces questions et notamment de la seconde qui aurait sans doute gagné à être posée sur un mode positif. Elle s'interroge sur ce que peut signifier une réponse à cette question s'adressant à des jeunes n'ayant pas bénéficié d'une formation particulière à la question de la laïcité.

Recommandation n° 4 : Demander aux services compétents au moment de la publication du rapport d'examiner à nouveau l'agrément « jeunesse éducation populaire » et l'habilitation des formations de l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA).

Subsidiairement, on peut noter que la Fédération n'a pas choisi de recourir aux services de l'association C (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) alors que cette association possède un certain savoir-faire en la matière. Il a été répondu à la mission que l'effectif très important des jeunes présents dépassait les capacités d'animation de l'association C (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA). Pour autant, sa présidente a assisté à la restitution du jeudi matin.

Recommandation n° 5 : Renforcer les modalités de contrôle interne de la FCSF afin de s'assurer de la cohérence des contenus pédagogiques développés par des organismes partenaires vis-à-vis de son propre projet, de mieux garantir la neutralité quant au sujet traité et de favoriser l'expression de toutes les sensibilités en veillant à ne pas orienter a priori les propositions des participants.

À partir des constats effectués, la mission s'interroge sur les conditions de délivrance des agréments de l'État aux associations ainsi que de l'attribution des subventions. Le projet de loi n° 3649 confortant les principes de la République, présenté en Conseil des ministres et déposé à l'Assemblée nationale le 9 décembre 2020, prévoit au chapitre II des dispositions relatives aux associations. L'article 6 renforce l'encadrement des subventions accordées aux associations afin de s'assurer que les moyens ainsi accordés soient employés dans le respect des principes républicains. Toute demande de subvention doit faire l'objet d'un engagement de l'association à respecter ces principes. L'article 7 encadre plus les conditions d'agrément des associations par l'État. Le tronc commun d'agrément est d'ores et déjà soumis à trois conditions : un objet d'intérêt général, un fonctionnement démocratique et une transparence financière. Le projet de loi ajoute une quatrième condition : le respect des principes républicains prévus à l'article 6.

Au-delà du tronc commun d'agrément, la mission recommande que les conditions de délivrance de l'agrément « jeunesse éducation populaire » soient réexaminées dans leur contenu. Cet agrément pourrait n'être accordé que pour une durée limitée. Il conviendra, lorsque le projet de loi confortant les principes de la République aura été adopté, de modifier en conséquence les conditions de délivrance de l'agrément « jeunesse et éducation populaire ».

Recommandation n° 6 : Réexaminer les conditions de délivrance de l'agrément « jeunesse éducation populaire ».

Recommandation n° 7 : Modifier les conditions de déclaration des organismes de formation et d'habilitation des formations conduisant à un diplôme délivré ou reconnu par l'État en introduisant le respect des valeurs de la République et de la laïcité dans les critères à respecter.

2.7. Les méthodes pédagogiques déployées et le traitement de la thématique des religions

Trois temps différents et complémentaires ont marqué les trois premiers jours de ce rassemblement :

- les activités liées à la vie collective et à l'action de solidarité ;

- le travail autour de la représentation théâtrale *Prophètes sans dieu*, animé par la compagnie de théâtre B (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) ;
- la journée de réflexion et d'échanges animée par l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA).

Concernant les premières, il a déjà été noté que tant la nature des activités que leurs conditions d'encadrement et leurs durée et place dans le programme sont réfléchies, cohérentes et de qualité. Il s'agit de méthodes assez classiques d'animation que l'on retrouve notamment dans les accueils collectifs de mineurs, adaptées à ce public composé de grands adolescents et de jeunes adultes.

Les journées du mardi et du mercredi ont quant à elles largement été consacrées à la thématique du rassemblement. La mission constate à cet égard que cette partie du regroupement a été entièrement sous-traitée aux deux prestataires, même si les animateurs des centres sociaux voire certains de la Fédération ont accompagné les groupes, mais semble-t-il sans intervenir sur le fond. La connaissance relative de la thématique par les animateurs notamment du fait qu'ils n'étaient pas tous formés en la matière et qu'ils n'avaient pas suivi le module de formation « laïcité et valeurs de la république » est sans doute pour beaucoup dans ce choix opéré par les organisateurs.

Dans ses observations, la FCSF précise : « ce n'est pas parce que nous confions l'animation des temps en eux-mêmes pendant l'évènement, que nous ne sommes pas entièrement partie prenante et décisionnaire du déroulé. »

La mission en prend acte mais maintient pour autant l'ensemble de ses observations.

La mission constate que malgré la réflexion originale et approfondie développée par la FCSF sur le thème de la laïcité, elle n'a pas jugé nécessaire d'apporter un certain nombre de repères théoriques préalables qui auraient été sans nul doute de nature à enrichir la réflexion des jeunes participants.

Dans ses observations, la FCSF écrit : « *[…] nous avons souhaité avant tout partir du vécu des un.e.s [sic] et des autres pour aboutir à des généralités, des propositions. C'est selon nous la force et l'essence même des méthodes d'éducation populaire. ».* Elle ajoute, à l'appui de ses dires, un extrait d'une tribune signée par l'ensemble des grands réseaux d'éducation populaire le 14 décembre dans le journal *Le Monde* et intitulée : *« Pour l'éducation populaire, la laïcité n'est pas un catéchisme* ».

En réponse, la mission souhaite souligner un passage de cet article qui coïncide avec ses propositions puisqu'il y est écrit : « *ces valeurs émergent dans des échanges exigeants, préparés, régulés et nourris pas des adultes […] où l'on est assuré d'être entendu … mais sans être systématiquement approuvé.* »

Recommandation n° 8 : Inviter la FCSF à mieux mettre en valeur et à transmettre sous une forme appropriée aux Centres sociaux qu'elle fédère la réflexion dont elle porteuse en matière de laïcité, compte tenu de la qualité des outils qu'elle a développés sur ce thème.

Concernant la journée du mardi comprenant la représentation théâtrale et le travail qui l'a accompagnée, la mission a pu obtenir le programme détaillé avec une grande précision.

On y distingue essentiellement trois temps distincts :

- la représentation de la pièce *Prophètes sans dieu*, précédée d'une présentation, afin de rassurer les jeunes spectateurs sur le fait que rien dans la pièce ne devrait les heurter, et suivie d'un échange avec les comédiens ;
- une heure de retour et d'impressions par petits groupes à partir de trois questions précises ;
- un travail théâtral composé d'un échauffement, d'une écriture individuelle autour de deux thématiques, un travail de scène à partir de ces matériaux suivi d'une représentation.

La mission observe qu'outre l'approche pédagogique progressive et de nature à favoriser l'expression et l'écriture de tous, les questions formulées étaient toutes positives ou à tout le moins neutres. En particulier, les deux thématiques des points de départ des travaux de l'après-midi *(« Comment les religions sont-elles perçues dans la société française ? »* et *« Imagine un monde sans religion »*) n'induisaient pas, en elles-mêmes, une approche négative ou revendicative de la question des religions.

Il n'en a pas, selon la mission, été de même de la journée du mercredi qui, quant à elle, était animée par l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA). Organisée en deux demi-groupes (un le matin et un l'après-midi, en alternance avec l'activité de solidarité), cette séance de travail est partie du postulat suivant : *« vivre ma religion en France, c'est compliqué. »*

Même s'il ne faut pas exclure que cette approche de la question ait pu apparaître dans les thèmes des activités théâtrales de la veille, réduire le fil conducteur de la demi-journée à ce seul postulat ne laisse aucune place à d'autres éléments de considération qu'un sentiment de discrimination.

Composée de sept séquences successives selon un programme précis et progressif, cette demi-journée de conférence collective, ainsi que l'ont nommée les animateurs de l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA), a fait réagir les jeunes participants sur des questions ou des affirmations telles que : *« À l'école, on parle religion ? Au centre social, on parle religion ? »*, *« J'ai été victime ou témoin de discrimination », « Vous pensez que la laïcité est mal appliquée en France, pourquoi ? » et « Ce qu'on aimerait exprimer ce jeudi matin à la secrétaire d'État et aux représentants officiels »*[15].

Sans grande surprise, la mission observe que l'essentiel des constats et des propositions qui ont été présentés le lendemain étaient d'ores et déjà induits par les questions posées la veille aux participants. Il est du reste assez révélateur de constater que la question relative aux discriminations précisait qu'il pouvait s'agir de discriminations liées au racisme, au genre, au handicap ou à l'origine sociale. Cette approche de la question, pour pertinente qu'elle puisse être, semble bien éloignée de la thématique initiale des religions.

À l'issue de ces séquences, les différentes propositions des jeunes ont été soumises au vote avec un système de gommettes, chaque participant ayant un nombre limité de gommettes. Les intervenants ont alors effectué un travail de synthèse et retenu les propositions qui avaient recueilli le plus de votes.

Un groupe de volontaires souhaitant s'impliquer dans l'animation de la matinée du jeudi et de la rencontre des institutionnels s'est alors chargé en soirée de rédiger le document qui serait présenté et un autre groupe du document support à la conférence de presse.

Le travail sur le thème des religions aura donc finalement occupé pour chaque participant une durée de 11 h 30 sur la totalité du rassemblement, réparties en cinq sessions (dont l'une par demi-collectif). À cela, il convient d'ajouter 3 h pour la trentaine de jeunes volontaires ayant procédé à la synthèse et à la rédaction du document destiné à être présenté aux institutionnels.

2.8. Les propositions élaborées par les jeunes

À l'issue de deux demandes auprès du président de l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA), la mission a pu obtenir les différentes propositions élaborées le mercredi par les jeunes, assorties du nombre de voix que chacune d'elles avait obtenu.

Ce document comporte 82 propositions qui ont recueilli entre 0 et 35 voix, sachant que plusieurs d'entre elles relevaient du même thème mais étaient rédigées différemment[16].

La synthèse réalisée par des jeunes volontaires à l'issue du travail du mercredi à destination des institutionnels présents le jeudi matin est assez fidèle à ce document. Ces propositions figurent également dans le document support de la conférence de presse organisée ce même jour[17].

Ce document de synthèse comprend une partie relative aux constats, composée des expériences relatées par certains participants et qui, toutes négatives, font état de discriminations vécues au quotidien et de l'inadéquation des dispositifs mis en place pour leur permettre de vivre leur religion ou simplement faire connaître celle-ci à ceux qui le désirent. Pêle-mêle figurent dans cet inventaire les insultes à caractère raciste, les contrôles de police jugés répétitifs et injustifiés, l'interdiction de porter des signes religieux au lycée alors que c'est autorisé au centre social, l'absence d'espaces où parler de religion, la faiblesse ressentie des enseignements vis-à-vis du fait religieux ou des questions relatives à la laïcité.

[15] Cf. annexe n° 10.
[16] Cf. annexe n° 11.
[17] Cf. annexes n° 12 et n° 13.

La mission relève qu'il n'y a aucun élément présenté dans ce document comme un point positif, à l'exception de la liberté offerte aux jeunes femmes musulmanes de venir voilées au centre social. En d'autres termes, rien dans cette partie relative aux constats n'évoque les différentes lois promouvant la laïcité et ce qu'elles apportent en termes de liberté ou de paix sociale. Par ailleurs, aucune approche comparative avec ce qui se passe dans d'autres pays n'y figure et seule la religion musulmane semble être au cœur des préoccupations alors même que le thème du rassemblement portait sur les religions dans leur ensemble et qu'il était clairement indiqué que les non-croyants avaient également leur place dans le débat.

Dans ses observations, la FCSF reconnait le caractère fort intéressant de l'approche comparative avec ce qui se passe dans d'autres pays. Elle précise toutefois que le temps imparti ne lui permettait pas de traiter tous les aspects de la question posée.

Il faut sans doute voir là, au moins en partie, les effets du postulat ayant servi de fil rouge pour les travaux du mercredi : *« vivre ma religion en France, c'est compliqué ».* On notera toutefois que les constats faisant état de discriminations ne portent pas exclusivement sur la religion mais également sur la couleur de peau, l'orientation sexuelle … En d'autres termes, et quoique la question des discriminations ressenties puisse être un sujet de préoccupation majeure des jeunes notamment issus de quartiers prioritaires où sont majoritairement implantés les centres sociaux, le thème du regroupement a très largement dévié de son objectif initial.

La deuxième partie du document énumère les quatorze propositions qui ont été retenues au terme du processus de sélection. Là également, le thème des discriminations est prépondérant.

Ces propositions se répartissent en quatre catégories :

- à l'école : création d'espaces pour organiser des temps d'échange sur les religions mais aussi sur des thèmes sociétaux, intervention de gens extérieurs formés en la matière, autorisation de porter des signes religieux au lycée et des alternatives à la cantine pour respecter « la variété des pratiques alimentaires » ;
- dans les associations : aider financièrement les associations (dont les centres sociaux) qui sont des lieux où il est possible de débattre librement de ces questions ;
- avec la police : plus de formation des policiers pour éviter le contrôle au faciès, une application plus rigoureuse des lois voire une sanction quand c'est nécessaire ;
- en direction des « représentants », plus de neutralité des élus et des fonctionnaires de police, plus de neutralité des médias à qui il est demandé de ne pas parler à la place des autres mais de laisser la parole aux personnes concernées, comme par exemple les femmes voilées, sanctions des médias en cas de manquement et interdiction pour une personnalité publique de prendre la parole lorsqu'elle a été condamnée pour propos haineux.

Ces propositions figurent également dans le document de la conférence de presse, mais sous une forme un peu plus littéraire et synthétique.

La mission constate donc que les propositions, assez logiquement, reprennent les constats effectués dans la première partie du document. L'essentiel repose sur des revendications suite à des faits jugés discriminants. La religion musulmane est la seule qui soit citée au travers de la question du voile ou du ramadan, même si la question des insignes religieux ou celle des régimes alimentaires pourraient concerner d'autres religions.

Dans ses observations, la FCSF note que les termes « régimes alimentaires », « ramadan », « voile » ou « croix » n'apparaissent pas dans le document de synthèse final communiqué au sortir du « Réseau Jeunes » et partagé avec les journalistes.

La mission souscrit à cette remarque mais souligne que ces termes apparaissent en revanche dans la synthèse destinée aux rapporteurs devant s'exprimer le jeudi matin.

Cette synthèse n'atteste pas d'un travail sérieux de questionnement de la thématique. Par exemple, la confusion qui est faite concernant les « représentants » vus comme des autorités extérieures incluant aussi bien les élus que les médias, dénote un certain amalgame qu'il est étonnant de voir relayé par des jeunes ayant travaillé le sujet pendant trois jours avec des adultes formés sur ces questions.

Par ailleurs, la mission note l'absence de références aux apports théoriques qui aurait pu enrichir les propos : aucune mention n'est faite des lois fondatrices de la laïcité, de la charte de la laïcité des centres sociaux, ou même des dispositifs en matière de religion et de laïcité dans les autres pays, etc.

Les dirigeants de la FCSF ont indiqué lors de leur audition qu'ils considéraient que les jeunes participants maîtrisaient la laïcité. La mission a pu constater au contraire que les jeunes n'avaient pas toujours une connaissance solide du cadre de la laïcité.

Aussi, et pour légitimes que puissent être certaines des revendications des jeunes participants, il ne s'agit pas là de ce que l'on peut attendre d'un travail mené pendant plus de onze heures sur le thème des religions, avec l'apport des intervenants censés être au fait de la question.

La mission note enfin que parmi les jeunes interrogés, certains ne connaissaient pas l'issue du vote voire n'avaient pas compris la démarche mise en œuvre. Cela semble indiquer que le processus mis en œuvre n'aura pas permis l'expression de la totalité des jeunes présents.

3. La visite de la secrétaire d'État le 22 octobre 2020

Régulièrement la Fédération des centres sociaux de France invite le ministre chargé de la jeunesse à assister à la dernière journée du « Réseau Jeunes ». Cette journée vient conclure trois jours de réflexion sur le thème de l'année et permet aux jeunes de présenter des propositions concrètes de transformation sociale à des acteurs de la vie politique et associative. Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la jeunesse et à l'engagement, a répondu favorablement à cette invitation. D'autres personnalités invitées ont également accepté de participer à cet événement : (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA).

3.1. Le déroulé arrêté par le cabinet et la Fédération

Le 21 octobre, la veille du déplacement, le cabinet arrête définitivement le déroulé de la matinée. Selon le document qui figure dans le dossier dit « ministre », il est prévu :

9h : Arrivée sur site et accueil (10').

9h10 : Échange avec les représentants nationaux et départementaux du réseau des centres sociaux. Salle de classe 001.

9h30 : Mots d'accueil face aux jeunes présents : l'ensemble des intervenants seront invités à se positionner debout sur le lieu des prises de parole dès le début des interventions et durant l'ensemble des interventions.

9h50 : Lecture et présentation des réflexions / propositions menées par les jeunes.

10h10 : Échanges entre les participants par cercles de chaises de 10 personnes mêlant l'ensemble des publics présents, avec un invité minimum par cercle.

10h40 : Restitution des échanges. Sur quelques cercles, un des invités prendra la parole pour restituer ce qui l'a marqué durant les échanges.

11h10 : Questions et réponses des jeunes à destination des invités.

11h45 : Point presse – micros tendus

12h00 : Départ

3.2. La préparation du déplacement de Mme la secrétaire d'État

3.2.1. Les modalités proposées par la Fédération

La Fédération a proposé au cabinet une organisation assez similaire à celle adoptée l'année précédente pour la 9ème édition du réseau. Les 118 jeunes étaient répartis en une quinzaine de « cercles », dans le gymnase Nord de la cité scolaire Isaac de l'Étoile. Après le mot d'accueil, des jeunes volontaires seraient invités à présenter les propositions retenues lors du réseau et à apporter des témoignages personnels ou rapportés pour souligner la pertinence de ces propositions. Sur la base de ces propositions, un échange pourrait

s'engager dans les cercles avec les adultes animateurs. Au même titre que les élus locaux et les acteurs associatifs, il était prévu que la secrétaire d'État puisse dialoguer directement avec les jeunes de son groupe. Une synthèse de ces échanges devait être effectuée par certains des invités. Une dernière séquence de questions réponses entre les invités et les jeunes devait être l'occasion d'échanges entre les jeunes et les invités.

Mis à part l'échange qui était prévu avec les représentants nationaux et départementaux du réseau des centres sociaux organisé dans la foulée de l'arrivée de la secrétaire d'État, à 9 heures, juste avant l'événement, aucune organisation spécifique n'avait été proposée pour s'adapter à la présence d'un membre du Gouvernement. (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA).

3.2.2. La validation du cabinet

Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA Dans le déroulé arrêté, la secrétaire d'État ne disposait ni d'un temps suffisamment long pour prononcer un discours, ni d'une séquence spécifique pour échanger avec les jeunes telle que par exemple l'organisation d'une table-ronde avec des jeunes désignés par leurs camarades ou d'un grand débat entre la secrétaire d'État et les jeunes.

Au cours des deux semaines qui ont précédé le déplacement, la secrétaire d'État et son cabinet ont été en relation avec la Fédération à trois reprises :

- le vendredi 16 octobre, le conseiller jeunesse, (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA), a un échange téléphonique avec (Partie non communicable art. L.311-6 du CRPA), déléguée nationale de la Fédération et responsable de l'événement, afin de faire un point global incluant la préparation de l'audience du 19 octobre avec la secrétaire d'État et la situation de la fédération dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid. Durant cet échange, l'organisation de l'événement est traitée en quelques minutes ;
- le lundi 19 octobre, la secrétaire d'État a une réunion avec la Fédération en présence de son président, (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) et de son délégué général (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA). Le sujet de la réunion portait sur la question sanitaire. Au préalable, le président et le délégué général échangent très brièvement avec la secrétaire d'État au sujet de la journée du 22 octobre à venir. Selon le président, la secrétaire d'État manifestait son souhait d'un échange le plus direct possible avec les jeunes, ce qui a pour effet de les conforter dans l'organisation qu'ils avaient proposée pour cette journée ;
- le mardi 20 octobre, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la secrétaire d'État et les grandes fédérations et associations d'éducation populaire signent une déclaration commune autour de l'engagement pour les valeurs de la République et la laïcité à la suite de l'assassinat du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty par un islamiste. Le président de la Fédération des centres sociaux signe à distance, par signature électronique, car il se trouve à Poitiers pour assister au regroupement.

(Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA). Pourtant, au cours de la reconnaissance, un membre de la préfecture demande qu'on éloigne de la vue de la secrétaire d'État une affiche réalisée par certains jeunes du réseau sur laquelle est écrit : « *La laïcité… mais pas trop* ». Ce fait a été confirmé par le président de la Fédération.

3.2.3. Un contexte chargé émotionnellement

La mission s'étonne qu'aucune modification ne soit apportée ou sollicitée au déroulé d'une rencontre consacrée aux « religions », alors même qu'en ce milieu de mois d'octobre, le contexte change subitement avec l'assassinat par un terroriste islamiste, le 16 octobre 2020, de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie à qui il reproche d'avoir montré une caricature de Mahomet publiée par Charlie Hebdo dans le cadre d'un cours d'enseignement moral et civique. Le 21 octobre, la veille du déplacement, un hommage national est rendu à Samuel Paty en Sorbonne au cours duquel le Président de la République réaffirme au cours d'un discours solennel sa détermination à faire respecter les valeurs de la République partout sur le territoire. L'émotion générale suscitée par cet assassinat est à son comble et allait peser inévitablement sur la rencontre du jeudi matin.

Recommandation n° 9 : Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA.

3.3. Le déroulement effectif

3.3.1. Des témoignages divergents

En dépit de plusieurs auditions d'animateurs, de jeunes présents, de trois responsables de la Fédération, et des précisions apportées par le cabinet de la secrétaire d'État, la mission a rencontré des difficultés pour reconstituer exactement le déroulé de cette matinée. Aucun jeune et aucun animateur ne semble avoir vécu la même matinée. Les témoignages se contredisent parfois et souffrent de lacunes importantes la plupart du temps. Cela peut s'expliquer, d'une part, par le fait que les auditions de la mission ont été conduites quatre à cinq semaines après les faits et, d'autre part, par une organisation sinon confuse du moins peu adaptée à la visite d'un membre du Gouvernement.

Dans ses observations, la FCSF rappelle qu'elle a tenu à la disposition de la mission le déroulé précis de la rencontre.

La mission confirme ce point mais tient à souligner que les auditions de six adultes et de trois mineurs tous participants à cette séquence, ont laissé entendre des versions différentes du déroulement de la matinée ce qui, à tout le moins, laisse supposer une faible appropriation par certains du programme tel qu'il était établi.

En outre, l'animation prise en charge par les jeunes ainsi que les lieux, un vaste gymnase dénué d'estrade et à la sonorisation incertaine, ont accentué encore l'impression de cafouillage qui ressort de cette matinée.

En recoupant les témoignages, la mission a pu cependant reconstituer les faits suivants :

3.3.2. L'accueil de la secrétaire d'État

Ce jeudi matin, à 9 heures, la secrétaire d'État est accueillie par (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) ainsi que par (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA). Une discussion informelle s'engage entre eux jusqu'à l'arrivée des autres invités. Cet échange dure quelques minutes au cours desquelles (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) prévient la secrétaire d'État que certaines propositions portées par les jeunes sont de nature assez polémiques. (Partie non communicable art. L.311-6 du CRPA).

La mission ne comprend pas, dès lors, pourquoi une conférence de presse est prévue en fin de matinée afin que les jeunes puissent faire part de leurs propositions arrêtées la veille.

D'ailleurs, le communiqué de presse publié à l'issue de matinée est clair : « *Les jeunes, tout en réaffirmant leur attachement à la République et à ses valeurs, formulent plusieurs propositions pour une société où il fait bon vivre ensemble*. » (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) Pour sa part, en entrant dans le gymnase, la secrétaire d'État a bien le sentiment d'assister à une séquence conclusive de restitution d'un travail collectif avec tout ce que cela sous-entend de nuances et d'expressions dialectiques.

3.3.3. Les propositions des jeunes

Après un mot d'accueil très rapide prononcé par chacun des invités, quelques jeunes prennent la parole pour énoncer leurs propositions. À ces propositions, s'ajoutent des témoignages personnels ou vécus par d'autres. (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA)

Dans ses observations, la FCSF cite *in extenso* des propos tenus par plusieurs jeunes lors de la matinée explicitant les raisons pour lesquelles une majorité des éléments contenus dans leurs discours revêtaient un caractère négatif. La FCSF considère qu'il s'agissait pour eux, au-delà du constat de certains aspects positifs, d'alerter la secrétaire d'État sur des problèmes rencontrés par des jeunes. La FCSF précise également que la présentation des situations vécues n'était pas le fait d'une prise de liberté d'un individu mais faisaient partie intégrante de la synthèse.

La mission prend note de ces observations mais constate que le verbatim des échanges de la matinée qui avait été réalisé ne lui a pas été fourni.

3.3.4. Les débats dans les cercles de jeunes

Après cette prise de parole improvisée, de la même manière que les autres invités, la secrétaire d'État rejoint un cercle de jeunes. Un dialogue s'engage alors sur la base des propositions avancées. Là encore, les propos des jeunes ne témoignent pas toujours d'une connaissance du cadre républicain. Comme le fait remarquer le président de la Fédération, la responsabilité ne peut en incomber à ce seul rassemblement de trois jours. À juste titre, il met en avant le rôle de l'École. En effet, un enseignement moral et civique obligatoire est prévu du CP à la classe de terminale et la partie du programme de cet enseignement consacrée à la laïcité doit être traitée avec une particulière attention.

Recommandation n° 10 : Renforcer la transmission des principes de laïcité dans l'enseignement moral et civique.

La mission relève cependant le dénigrement assez systématique et sans nuance des institutions républicaines de la police et de l'école en premier lieu. Sans présumer de l'opinion de ces jeunes, cette tonalité globalement « négative » témoigne d'un manque de contextualisation et d'absence de contradiction durant la préparation du « Réseau jeunes ». (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA).

3.3.5. La restitution des échanges

Certains invités, dont les adjoints au maire de Poitiers et la secrétaire d'État, sont invités à restituer les échanges qui ont eu lieu dans leur cercle. (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA)

Face à de tels propos qui laissent penser que la représentation nationale en votant la loi de 2004 puisse avoir été mue par des principes de haine à l'égard de l'Islam, la secrétaire d'État rappelle une nouvelle fois le cadre républicain. (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) Elle décide donc de continuer son échange avec les jeunes et déplore qu'ils se satisfassent trop facilement d'une position « victimaire ». Elles les appellent à reprendre le contrôle de leur destin en regardant vers l'avenir et en construisant la France de demain.

En réalité le débat installe une répartition des rôles compliquée avec d'un côté des accusations graves portées contre l'État et ses fonctionnaires et de l'autre un membre du Gouvernement qui les réfute (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) et propose aux jeunes d'entonner la Marseillaise. Selon les témoignages recueillis par la mission, une bonne moitié des jeunes la chante. L'autre moitié des jeunes et la plupart des adultes, étonnés par cette irruption imprévue de l'hymne national, ne la chantent pas.

3.3.6. Le départ de la secrétaire d'État

Devant (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) une situation à l'issue incertaine, la secrétaire d'État prend la décision d'anticiper sur son point-presse en ne participant pas à la séquence durant laquelle elle devait répondre aux questions des jeunes en compagnie des autres invités. (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA.

3.3.7. Le retour de la secrétaire d'État dans le gymnase

Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA.

La mission confirme que durant toute cette séquence, en dehors de propos parfois très tranchés et un ton général très animé, aucune violence verbale ou physique, ni aucune hostilité personnelle n'ont été à déplorer. Ce rendez-vous manqué semble davantage tenir aux ambiguïtés des finalités de cette rencontre qui n'ont jamais pu être levées aussi bien durant la préparation que pendant l'événement. Il est aussi la conséquence d'une séquence dont l'organisation est peu adaptée à la présence d'un membre du Gouvernement, ainsi que de conditions matérielles et organisationnelles peu favorables aux échanges. En outre, il s'inscrit dans un contexte très chargé émotionnellement après la décapitation en pleine rue d'un professeur de la République.

4. Les suites de la 10ème édition du « Réseau Jeunes » prévues par la FCSF et les centres sociaux au plan territorial

4.1. Les retombées médiatiques

La médiatisation de cet événement se fait en trois temps.

La 1ère étape, les 22 et le 23 octobre la presse locale rend compte de cette matinée et souligne les échanges difficiles entre la secrétaire d'État et les jeunes. Un seul article publié dans la presse nationale, écrit par Mme Héloïse de Neuville, journaliste à La Croix, rend compte de manière très critique de la préparation de cette matinée avec la secrétaire d'État. Elle souligne l'absence d'apports de connaissances et de contradictions de la part des animateurs. La Fédération demande aussitôt un droit de réponse qu'elle obtient et dénonce un article à charge qui méconnaît les méthodes de l'éducation populaire fondées sur l'accueil de la parole des jeunes.

La 2ème étape débute concomitamment à la saisine de l'Inspection générale par la secrétaire d'État. Plusieurs articles relatent alors l'étonnement de la Fédération à l'annonce de la saisine de l'IGÉSR et, selon les termes du président de la FCSF, de la tentative, vaine, de joindre le cabinet pour s'expliquer. Huit jours après les faits, le 30 octobre, le journaliste de *La Vie*, M. Laurent Grzybowski, par ailleurs fils du fondateur de l'association Coexister, présent lors de la rencontre du 22 octobre, publie un article critique sur l'attitude de la secrétaire d'État qui n'aurait pas su ou pas voulu nouer le dialogue avec les jeunes, sans que l'article ne fasse état de ses multiples tentatives, dans des conditions difficiles et un contexte pesant, destinées à rappeler le cadre républicain.

La 3ème étape débute le 12 novembre avec l'article publié par Mediapart et le communiqué de la Fédération pour rappeler les faits alors qu'une vive polémique s'est engagée depuis quelques jours sur les réseaux sociaux. Cette 3ème phase est de loin la plus intense avec la publication de nombreux articles dont la plupart se recopient et sont donc presque tous empreints du même ton critique en cherchant à mettre en lumière un supposé éloignement du Gouvernement avec les jeunes.

4.2. Les suites prévues du rassemblement de Poitiers

Comme indiqué *supra* l'un des objectifs du « Réseau Jeunes » est d'initier la constitution de réseaux de jeunes à l'échelon départemental. Il s'agit également d'encourager la poursuite des échanges sur la thématique des religions et les initiatives locales, à partir des propositions des jeunes, comme l'a confirmé le président de la FCSF lors de son audition. Cette démarche de la FCSF est pratiquée chaque année.

S'agissant de la thématique des religions, la mission considère que tous les animateurs des centres sociaux ne disposent pas des compétences suffisantes pour animer des échanges avec les jeunes. Toutes les propositions exprimées par les jeunes lors du regroupement de Poitiers conduisent à une remise en cause du cadre législatif et réglementaire actuel et ne pourraient pas être envisagées à partir d'initiatives prises au plan local. Dès lors, leur mise en œuvre n'est pas envisageable selon la mission.

Ces constats risquent, selon la mission, de renforcer la frustration exprimée par des jeunes ayant participé au regroupement et l'impression de ne pas être entendus par les pouvoirs publics, ce qui va à l'encontre des objectifs affichés par la FCSF. La mission considère que cette situation est d'abord liée au choix de la thématique retenue cette année et à la façon dont le sujet a été traité, en particulier lors du regroupement de Poitiers.

Conclusion

Au terme de cette mission les rapporteurs retiennent les principales conclusions qui suivent.

Les objectifs poursuivis par la FCSF à travers le « Réseau Jeunes » sont intéressants et s'inscrivent dans le cadre des orientations du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports visant à développer l'autonomie des jeunes, leur engagement et leur participation à la vie associative. Sur le principe l'attribution d'une subvention par la DJEPVA et de postes FONJEP pour développer et structurer le « Réseau Jeunes » est justifiée.

La thématique des religions, retenue pour le regroupement de 2020, n'est pas de même nature que les précédentes dans la mesure où elle renvoie à des questionnements plus personnels et apparait comme un sujet particulièrement délicat à traiter avec des jeunes principalement issus des quartiers populaires et qui ne maitrisent pas suffisamment le cadre de la laïcité.

La FCSF considère, comme elle l'a précisé dans ses observations au titre de la procédure contradictoire que le sujet de la rencontre était celui des religions vues sous l'angle des discriminations. Les différents documents de référence sur la thématique du regroupement mentionnent essentiellement les religions. Cette approche de la thématique des religions, totalement assumée par la FCSF dans ses observations, a contribué à une certaine incompréhension lors de la visite de Mme la secrétaire d'État.

Au plan de la vie collective le projet pédagogique et les conditions d'encadrement du regroupement étaient satisfaisantes.

Lors de la préparation de ce regroupement avec les animateurs des centres sociaux, comme lors du déroulement à Poitiers, la FCSF n'est pas intervenue directement sur la thématique et n'a pas fait référence à ses différents engagements relatifs à la laïcité. Les animateurs des centres sociaux ne disposaient pas des compétences suffisantes pour animer des échanges avec les jeunes sur le thème des religions préalablement ou durant le regroupement. La mission considère que la thématique des religions était de nature différente et ne pouvait pas être traitée sans un apport suffisant et sans que la FCSF intervienne directement sur les contenus de cette thématique et sur les valeurs qu'elle promeut, en particulier la laïcité. En s'abstenant délibérément d'intervenir la mission considère que la FCSF n'a pas respecté ses valeurs et ses engagements.

La FCSF assume que la thématique soit traitée par des prestataires extérieurs en considérant qu'il s'agit d'un processus collectif qui s'effectue totalement sous sa responsabilité et selon les démarches de l'éducation populaire. La mission relève que les débats conduits en particulier par l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) étaient orientés vers les discriminations y compris en dehors du sujet des religions. Les questions posées étaient présentées de façon non neutre mais biaisée et induisaient une posture victimaire et des propositions sous forme de revendications. La FCSF considère que l'accompagnement et l'intervention de l'association A (Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA) ont été de qualité et ont répondu à leurs attentes. Compte tenu de ces éléments et des informations recueillies sur cette association, la mission recommande de demander aux services compétents de la Somme (préfecture-DSDEN-SDEJS) et des Hauts-de-France (DRAJES) un réexamen approfondi de l'agrément « jeunesse éducation populaire » et de l'habilitation des formations conduisant aux métiers de l'animation dont elle bénéficie.

Quatorze propositions ont été retenues à l'issue d'un processus de sélection. La mission constate qu'il s'agit essentiellement de revendications liées à des faits jugés discriminants.

Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA. Les conditions matérielles et organisationnelles ne permettaient pas de structurer des échanges avec les jeunes. La thématique, délibérément élargie aux discriminations sans que la secrétaire d'État en soit informée et certaines ambiguïtés sur les finalités de la rencontre de Poitiers ont pesé sur le déroulement de la séquence. La FCSF considère qu'il s'agissait d'une étape dans la réflexion des jeunes alors que la secrétaire d'État s'attendait à participer à la restitution de trois jours d'échanges et de réflexions

Il est prévu par la FCSF que les échanges se poursuivent et que des initiatives soient prises au plan local à partir des propositions des jeunes. La mission considère que les propositions exprimées par les jeunes lors du regroupement de Poitiers conduisent à une remise en cause du cadre législatif et réglementaire actuel et

ne peuvent être mises en œuvre au plan local. Par ailleurs la mission considère que la plupart des animateurs des centres sociaux ne disposent pas des compétences suffisantes pour poursuivre les échanges avec les jeunes sur la thématique très sensible des religions.

La mission relève que lors des auditions ainsi que dans ses observations au titre de la procédure contradictoire, la FCSF ne reconnait aucun dysfonctionnement ou manquement de sa part Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA.

Matthieu LAHAYE Laurent de LAMARE Frédéric MANSUY

Annexes

Annexe 1 : Lettre de saisine 27

Annexe 2 : Lettre de désignation 29

Annexe 3 : Liste des sigles, abréviations et acronymes utilisés 30

Annexe 4 : Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA 31

Annexe 5 : Livret du Réseau Jeunes 2020 32

Annexe 6 : Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA 44

Annexe 7 : Règles du jeu 45

Annexe 8 : Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA 46

Annexe 9 : Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA 47

Annexe 10 : Animation conférence collective..... 48

Annexe 11 : Liste des propositions des jeunes..... 49

Annexe 12 : Constats et propositions 52

Annexe 13 : Conférence de presse..... 54

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA JEUNESSE
ET DE L'ENGAGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Le directeur du cabinet

Paris, le 23 OCT. 2020

Note à l'attention de

Madame Caroline PASCAL
Cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Objet : Lettre de saisine, réalisation d'une mission d'inspection auprès de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France

Lors de son déplacement à Poitiers le 22 octobre dernier, la ministre a été invitée à se rendre à la 10e édition du « Réseau Jeunes » organisée par la fédération des centres sociaux et socioculturels de France. Cette manifestation se déroulait en effet cette année à Poitiers du 19 au 23 octobre 2020 autour de la thématique des religions.

Cette manifestation était présentée *comme une édition anniversaire pour le Réseau Jeunes des centres sociaux au travers de sa dixième édition.*
Ce sont, selon les éléments publiés par la Fédération, « des rencontres entre des jeunes et des animateurs.trices de toute la France qui visent à partager des envies et des manières de faire, pour agir pour plus de solidarité et de dignité, faire entendre la voix des jeunes dans le débat démocratique qui sont autant d'ingrédients indispensables à chacune de ces rencontres nationales. »

Les propos tenus par les 130 jeunes réunis devant à la ministre démontrent une méconnaissance totale et un détachement préoccupant par rapport aux principes républicains alors même que les participants à ces rencontres suivaient des travaux en ateliers depuis quatre jours sur la thématique des religions et de la laïcité.

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07
Tél : 01 55 55 10 10

Je souhaiterais donc que soit diligentée une inspection générale portant sur les enjeux, les objectifs, les modalités d'encadrement, d'accompagnement des jeunes et d'organisation de cette manifestation, ainsi que sur l'ensemble des éléments qui prévalaient à l'organisation de ces dixièmes rencontres « Réseau Jeunes ».

Une analyse des moyens et des méthodes pédagogiques que la présente fédération a mis en place dans le cadre de la mobilisation des acteurs éducatifs de la jeunesse en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et des valeurs républicaines est attendue.

A la faveur de ce contrôle, les investigations des IGESR pourront également être élargies à l'examen de l'organisation et du fonctionnement de la fédération des centres sociaux et socioculturels de France.

Je vous saurais gréée de bien vouloir désigner avec diligence les inspecteurs généraux qui mèneront cette mission de contrôle, prioritaire pour la ministre.

J'attacherais de l'importance à ce que cette mission puisse commencer dans les meilleurs délais et que ses conclusions soient présentées à la ministre avant le 15 décembre 2020.

Je vous prie de croire, Madame la cheffe de service, en l'expression de mes salutations distinguées.

Antoine EVENNOU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE

Section des rapports

N° 20-21 138

Affaire suivie par :
Christine Chartier

Tél : 01 55 55 30 88
Mél : section.rapports@igesr.gouv.fr

Site Descartes
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 26 octobre 2020

La cheffe de l'inspection générale
de l'éducation, du sport et de la recherche

à

Monsieur le directeur de cabinet de la secrétaire
d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement

Objet : Mission n° 19-20 360 intitulée « La fédération des centres sociaux et socio-culturels de France »
Référence : Votre courrier en date du 23 octobre 2020

Par lettre visée en référence, vous avez souhaité que l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche effectue une mission portant sur les enjeux, les objectifs, les modalités d'encadrement, de la dixième rencontre « réseau jeunes » organisée par la fédération des centres sociaux et socio-culturels de France.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai désigné les inspecteurs généraux suivants pour effectuer cette mission :

M. Laurent de Lamare
M. Frédéric Mansuy
M. Matthieu Lahaye

Caroline PASCAL

CPI :

Laurent de Lamare, Frédéric Mansuy, Matthieu Lahaye, IGÉSR
Patrick Lavaure, responsable JSVA
Patrick Allal, responsable affaires juridiques et contrôle
Paul Mathias, responsable GEI Occitanie
Sabine Carotti, responsable GEI PACA

Liste des sigles, acronymes et abréviations utilisés

ACM	accueil collectif de mineurs
ANCT	agence nationale de la cohésion des territoires
BPJEPS	brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CAF	caisse d'allocations familiales
CEPJ	conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
CGET	commissariat général à l'égalité des territoires
CNAF	caisse nationale des allocations familiales
CNAJEP	comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNFPT	centre national de la fonction publique territoriale
DDCS	direction départementale de la cohésion sociale
DEJEPS	diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DJEPVA	direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DRJSCS	direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
ETPT	équivalent temps plein travaillé
FCSF	fédération des centres sociaux et socioculturels de France
FDVA	fonds pour le développement de la vie associative
FONJEP	fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
IGÉSR	inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
LVR (formation)	laïcité et valeurs de la République
MSA	mutualité sociale agricole
QPV	quartier prioritaire de la politique de la ville
RMI	revenu minimum d'insertion
RSA	revenu de solidarité active
SNAESCO	syndicat national des associations employeurs de personnels au service des centres sociaux et socioculturels
SNU	service national universel
UFCV	union française des centres de vacances
UNIOPSS	union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

Annexe 4

[Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA]

LIVRET DU RÉSEAU JEUNES NATIONAL 10ème ÉDITION 1000 CROYANCES, 1 RÉSEAU:

OH MY GOD

DU 19 AU 23 OCTOBRE 2020

POITIERS (86)

Équipe communication interne
Tina Martinez
Kandjoura
Ridjy
Omar

SOMMAIRE

I. Qu'est-ce que le Réseau Jeunes National

II. Les incontournables

III. Les règles de vie

IV. Rôle des jeunes moteurs

V. Programme

I. QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU JEUNES NATIONAL

Le Réseau Jeunes National permet à des jeunes issus de centres sociaux de France de se rencontrer, durant 5 jours, pour échanger, débattre et agir ensemble, autour d'une thématique proposée, définie et construite par des jeunes impliqués (les jeunes moteurs). Pendant ce séjour, vous aurez l'occasion d'avoir des temps de débats, d'activités, des temps off mais aussi des temps d'actions de solidarité.

Cette année a lieu la 10e édition du Réseau Jeunes National auquel vous êtes conviés.

Le thème : Les religions *1000 croyances, 1 réseau*

Dates : du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020

Lieu : lycée Isaac de l'Etoile Poitiers 86000 Poitiers

II. LES INCONTOURNABLES

Les incontournables sont des valeurs, des postures et des méthodes que nous souhaitons mettre en œuvre tout au long du Réseau Jeunes National. Les jeunes moteurs en sont les garants ainsi que les animateurs.trices. Il est important de les respecter et de les faire vivre pendant le réseau et de vous les transmettre, jeunes participant.e.s.

v Esprit positif
v Solidarité
v Découverte (culturelle, de l'autre, des lieux)
v Rencontre
v Loisirs
v Communication
v Savoir vivre et respect

III. RÈGLES DE VIE

Rythme :

- Lever : de 7h à 8h ;
- Petit déjeuner : de 7h45 à 8h30 ;
- Pause méridienne : de 12h/12h30 à 13h30/14h ;
- Temps off : de 17h30/18h à 19h/19h30 ;
- Soirée : de 20h à 23h
- Rassemblement dans les chambres : 23h

Respect des lieux :

- **Les chambres :** Toute dégradation des lieu sera facturée aux centres sociaux dont les jeunes sont issus. Il est important de respecter le sommeil de chacun.e.

  Les participants sont invités à respecter les espaces sanitaires (douches, WC) et seront mis à contribution au nettoyage le dernier jour afin de laisser les chambres propres.
- **La restauration :** Chaque participant.e est co responsable du bon déroulement des repas et du respect du lieu en contribuant à son nettoyage, et à sa mise en place si besoin.
- **Les espaces extérieurs :** Les équipements extérieurs (terrain de foot, étendue d'herbe, etc) sont mis à notre disposition. Pour y accéder, les participant.e.s devront prévenir et être accompagné.e.s d'un.e animateur.trice.
- **Les espaces de travail :** Respect des lieux et mis à contribution pour le rangement.

Implication et participation aux séquences sur le contenu :
Il est attendu des participant.e.s une réelle participation aux séquences d'animation sur la thématique.

Mixité :
Pas de mixité dans les chambres. La mixité est autorisée dans tous les autres espaces.

Le téléphone portable :
Le téléphone portable est autorisé durant la rencontre mais les participant.e.s veilleront à ne pas l'utiliser durant les séquences d'animation.

Relations entre femmes et hommes :
Les situations de drague lourde sont interdites durant la rencontre.

Alcool, drogues et autre :
L'alcool, les drogues, la chicha sont interdits sur les lieux.

Fermeture et privatisation des chambres durant les sessions d'animation :
Les accès au chambres seront fermés durant les temps d'animation et durant toute la matinée (ménage). Aucun.e participant.e ne pourra se trouver seul.e dans les espaces sans accompagnatrices.teurs.

Conseil de discipline et exclusion d'un groupe :
En cas de non-respect des règles de vie, un conseil de discipline se formera pour acter une sanction.

Respect du protocole sanitaire :
CF annexe.

Régulation entre les jeunes :

« Le conseil de chambres »

Expérimenté une nouvelle fois sur cette édition, et fruit de propositions du Réseau Jeunes départemental de la Vienne.

Il s'agit d'ouvrir un espace de discussion et de régulation par chambre pour que chaque participant.e soit acteur.trice de la vie quotidienne de la rencontre.

Un temps sera pris chaque soir ou dès que le besoin s'en fera ressentir (selon possibilités, voir programme) pour pouvoir :

- Partager des retours sur la vie des chambres ;
- Partager des retours sur la journée, ce qui a été vécu ;
- Faire des propositions d'organisation des temps off.

Ces temps seront pris en ouverture/conclusion de séquence plénière.
Un espace post it sera à la disposition de tous, le mur des petites annonces, pour permettre à chacun de s'exprimer.

« La médiation par les pairs »

Certains jeunes du réseau auront été formé.e.s au préalable à la médiation par les pairs. Ils seront des personnes ressources pour les jeunes en cas de conflits.

IV. RÔLE DU JEUNEMOTEUR

Les jeunes moteurs sont les personnes qui ont imaginé le Réseau Jeunes National. Ils sont, avec les animateurs.trices, les personnes référentes durant le réseau.
Ils seront par conséquent garant du bon déroulement du Réseau Jeunes national.

V. PROGRAMME DE LA SEMAINE

Lundi 19 octobre

Accueil à partir de 15h au lycée Isaac de l'étoile
Ouverture de la rencontre à 18h, pour laisser à tou.te.s le temps de s'installer et prendre ses marques. La première soirée sera consacrée à la découverte des lieux, l'appropriation du fonctionnement de la rencontre et l'interconnaissance des participant.e.s.

Mardi 20 octobre

- Découverte en collectif de la thématique : spectacle de théâtre, débats, exercices d'improvisation sur les religions.
- Murder party géante en soirée : les participant.e.s tenteront d'élucider un meurtre.

V. PROGRAMME DE LA SEMAINE

Mercredi 21 octobre

Le groupe de participant.e.s sera séparé en deux.

- En alternance sur la matinée et l'après-midi, ils participeront à des actions de solidarité, pour agir au service d'associations du territoire (green walk), soit au sein d'ateliers

afin de construire une parole collective suite à l'ensemble des échanges de la veille.

- La soirée sera libre et chacun.e pourra faire ce qu'il.elle lui plait : jeux de société, loup- garou, sport, danse, rencontre avec des adminsitarteurs.trices de la FCSF, etc.

Jeudi 22 octobre

- Le matin, les participant.e.s présenteront les travaux accomplis depuis le début de la semaine autour de la thématique.

- L'après-midi sera consacrée à la découverte de la ville de Poitiers : balades, Escape game, visites des lieux emblématiques de la ville et temps libre seront au programme.

- En soirée : soirée de clôture du Réseau Jeunes 2020.

Vendredi 23 octobre

Après un temps de bilan sur l'édition que nous viendrons de vivre ensemble et de perspectives pour commencer à poser les jalons des prochaines éditions, le Réseau Jeunes prendra fin (à 11h30) et il sera temps de se dire au revoir !

Centres
Sociaux

Annexe 6

[Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA]

Charte relationnelle : « Nos règles du jeu » – Réseau Jeunes 2020

Ce document a été produit avec l'ensemble des animateurs.trices
lors de la préparation du Réseau Jeunes, le 1er octobre

Entre animateurs.trices

- En cas de conflit avec un.e autre animateur.trice : aller voir directement la personne concernée, se dire ouvertement les choses ou provoquer une médiation avec un tiers si besoin
- S'appuyer sur son binôme/trinôme
- Faire preuve de solidarité, de soutien, être en veille vis-à-vis des autres animateurs.trices si ces dernier.es rencontrent des difficultés
- Ne pas exprimer une contradiction avec un.e autre animateur.trice devant les jeunes

Posture générale pendant l'évènement :

- Veiller à la cohésion du groupe,
- Respecter ce qui a été posé dans le projet pédagogique
- Faire attention à son langage, ne pas être vulgaire
- Faire preuve d'ouverture d'esprit, chercher à connaitre les jeunes et les animateurs.trices
- Ne pas sortir de son rôle d'animateur.trice
- Bienveillance, être à l'écoute, communiquer, se décentrer et sortir de ses habitudes de travail
- Faire preuve de neutralité, confidentialité
- Comprendre et être compris dans la posture professionnelle de chacun.e : écouter et être écouté

Avec les jeunes :

- Préparer les jeunes par rapport à l'autorité des adultes envers TOUS les jeunes afin que chaun.e soit légitime pour intervenir
- Responsabiliser les jeunes, être dans une posture de co-construction: leur donner une certaine place, une certaine parole.
- Ne pas être trop laxiste, ni trop sévère
- Ne pas entretenir une relation trop proche avec les jeunes (être en capacité de maintenir le cadre malgré les affinités, la bonne ambiance)
- Dans le cadre des ateliers, ne pas parler à la place des jeunes mais stimuler leur parole
- Ne pas venir avec un groupe de jeunes que l'animateur.trice ne connait pas : prévoir un temps avec ses jeunes avant le réseau

Pour les organisateurs.trices

- Être vigilant.e à l'expression de tou.te.s, au temps de parole lors des temps de régulation
- Poser un cadre sécurisant
- Aménager des temps de pause pour les animateur.trices
- Organiser des rondes le soir pour les animateurs.trices
- Être certain de la posture, maturité des animateurs.trices qui participent au Réseau jeunes
- Veiller à un partage équitable des tâches, poser des délégations
- Être en capacité d'adapter les règles si celles posées provoquent du conflit avec plusieurs jeunes pendant le réseau.

Annexe 8

[Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA]

Annexe 9

[Partie non communicable art. L. 311-6 du CRPA]

Animation Conférence collective BSP

Postulat : Vivre ma religion en France, c'est compliqué !

9:30-10:00/13:45-14:15 temps d'accueil

Classement par date de naissance

Je suis le seul à … (ex : avoir un tatouage) se placer à côté de la personne si on est concerné

8 petits groupes (x 8 jeunes + un anim) : Quelle est l'histoire de mon prénom ?

10:00-10:15/14:15-14:30

En grand groupe, débat mouvant : vivre ma religion en France, c'est compliqué !

D'accord/pas d'accord (impossible de rester au milieu)

10:15-10:30/14:30-14:45 1er tableau

8 petits groupes (x 8 jeunes + un anim). A l'école on parle de religion ? Au centre social on parle de religion ? Puis restitution en grand groupe (personnes volontaires)

10:30-10:45/14:45-15:00 2ème tableau

8 petits groupes (x 8 jeunes + un anim). J'ai été victime ou témoin de discrimination (racisme, genre, handicap, origine sociale). Puis restitution en grand groupe (personnes volontaires)

Pause

11:00-11:30/15:15-15:45 3ème tableau

8 petits groupes (x 8 jeunes + un anim). Vous pensez que la laïcité est mal appliquée en France pourquoi ? Puis restitution en grand groupe (personnes volontaires)

11:30-12:00/15:45-16:15 4ème tableau

8 petits groupes (x 8 jeunes + un anim). Ce que l'on aimerait exprimer ce jeudi matin à la secrétaire d'Etat et aux représentants officiels ? Puis restitution en grand groupe (personnes volontaires)

Causes + propositions concrètes

12:00-12:30/16:30-17:00 Présentation libre du 4ème tableau

Dans chaque groupe temps de travail pour décider de la façon dont on voudrait le présenter aux officiels.

Propositions concrètes

Propositions en brut (par groupe)

- Que les responsables politiques appliquent eux mêmes le principe de laïcité sous peine de sanction : x 3
- Définir clairement ce qu'est un attentat terroriste pour que les médias ne parlent pas d'attentat à chaque crime isolé.
- Un espace où l'on peut parler de toutes les religions à l'école : x 1
- Célébrer la journée nationale de la laïcité
- Dans les écoles, créer un bureau où les élèves peuvent rencontrer un Iman, un Rabin et/ou un Prêtre pour poser leurs questions et être mieux renseignés sur les religions (pour ne pas se renseigner sur internet) / x 6
- Formation de la Police pour mettre fin aux contrôles au faciès et pour des enquêtes neutres (bavures policières) : x 12

- Faire des ateliers ludiques à l'école sur la discrimination dès 7-8 ans : x 3
- Renforcer l'EMC aux collèges et lycées avec des professeurs et des intervenants formés / dédiés : x 8
- Espaces consacrées pour parler des discriminations en toute liberté (écoles, foyers, centres sociaux) : x 5
- A partir de 15 ans (lycée), avoir le droit de porter ce que l'on veut (signes religieux, vêtements) dans les écoles. : x 6

- Faire appliquer la laïcité
- sanction financière aux entreprises, mairies, préfectures qui prennent des décisions à contre sens de la laïcité : x 4

- Instruction sur les différentes formes de religion et la laïcité (les bases) : x 35
- Dans les écoles (sous forme d'ateliers ou avec des intervenants)
- Dans le parcours de formation des professeurs comme quelques chose d'obligatoire pour devenir professeur

- Accepter le port d'objets ostentatoires aux écoles (lycée) : x 5
- Appliquer pleinement la laïcité : x 4
- Donner des temps de prière à toutes les religions : x 1
- Varier le régime alimentaire dans les lycées : x 8
- Initiation aux cours religieux et aux cultes (= multiculturalisme)
- Avoir une plate-forme d'information / chat / sondage
- Privilégier des sorties dans des lieux de culte
- Banaliser un temps de découverte des différentes religions
- Appliquer une sanction à la propagation à la haine (fausses informations : média = BFM, Cnews, …) = création de pétitions, concertation des citoyens : x 2
- Créer des assemblées de la jeunesse (1 représentant par religion qui fait remonter la parole de tout le monde) : x 5
- Sensibilisation sur les plaintes non prises au sérieux / contrôles de police : x 1

- + de sanctions et prise au sérieux des plaintes : x 15
- + de visibilité
- - de tolérance envers les discriminations
- + d'écoute, de compréhension envers les discriminés : x 2
- Éduquer les personnes , voir les prévenir : x 11
- + d'intégration et – de communautarisme
- + de liberté, - de jugement : x 3
- Changer les mentalités : x 2
- Définition commune de la laïcité : x 6
- - de préjugés : x 4

- Beaucoup trop de discriminations sur plusieurs critères (racial, orientation sexuelle, handicap, religion, …)

= plus de sensibilisation dans les écoles et les autres lieux socio-culturels
= découverte inter-culturelle pour les gens sans pour autant rentrer dans les préjugés : x 6

- Pas assez de sanctions par rapport aux discriminations et aussi pas assez d'objectivité de la part des forces de l'ordre : x 21

= résolution : plus de sanctions et meilleures formations pour les forces de l'ordre et aux corps professionnels (professeurs)

- Résolution : avoir une meilleure connaissance de toutes les religions du monde sans pour autant faire du prosélytisme : x 6

- Que les personnes concernées puissent s'exprimer elle-même
- Les lois ne sont pas assez fermes et appliquées par rapport au racisme : x 12
- Parler plus des religions dans les écoles : x 5
- Mélanger les populations pour permettre la mixité sociale : x 2
- Diminuer les discriminations entre les uns et les autres : x 6
- Plus d'association pour défendre les causes des minorités
- Réaffirmer la laïcité, pour voir tous la même définition : x 12

- Rajouter un cours d'histoire – EMC ou on pourrait parle de religion ouvertement, apprendre, échanger sur le vivre ensemble : x 1
- Rajouter le mot « laïcité » à la devise de la France notamment aux entrées des écoles : x 4
- Accepter le port du signe religieux partout pour calmer, apaiser les tensions : x 16
- Éduquer au vivre – ensemble : peu importe la religion, la couler de peau, l'orientation sexuelle à toutes les étapes de la vie : x 9

- Intégrer au programme scolaire des temps formels d'échanges et des débats sur des sujets de société au moins une fois par mois (collège, lycée) : x 20

- L'éducation sur les différentes religions (sensibilisation) par des cours à l'école x 22
- La religion ne doit pas être un tabou. Pouvoir poser des questions librement en restant dans le respect : x 1
- Mettre des sanctions plus concrètes pour les propos, actions discriminantes : x 19
- Une application plus réelle des lois

- Mettre une amende aux propos racistes : x 5
- Pouvoir garder nos signes religieux à partir du lycée (15 ans) ! X 22
- Adapter tous les repas, sensibiliser les équipes de cantine : x 1
- Équité en terme d'apports alimentaires : x 1
- Mettre en place une instance de participation (soirée, débat) avec des représentants de l'état
- Des cours de religion par chaque religion
- Un temps de parole au collège ou lycée pour parler des religions et inviter un.e représentant.e public à la fin de l'année pour leur ce qu'il s'est dit : problèmes : x 9

- Plus aborder le thème de la religion en classe pour que chacun ait sa petite idée des autres religions : x 6
- Accepter le port des signes religieux, à tout âge, car l'âge ne fait pas forcément la maturité : x 1
- Interdire blasphème, revoir la définition de la liberté d'expression : x 1
- Revoir l'application de la laïcité : x 8
- Qu'il y ait une plus grande représentativité dans les médias / amener des personnes concernées (femmes religieuses) : x
- Les politiques qui représentent l'état ne devraient pas exprimer leurs opinions personnelles sachant qu'ils représentent la laïcité : x 1
- Que les sondages présentés à la TV soient partagés et accessibles à tous
- Appliquer un cadre aux médias, mettre plus de restrictions vérification du contenu : x 10

- Proposition d'une option dans tous les établissements scolaires pour les personnes qui le désirent (option encadrée par une personne concernée par la problématique) : x 19
- Attribuer plus de subventions aux associations qui luttent contre les discriminations liées aux religions : x 5

- Commission de cantine pour assurer que tout les élèves mangent de façon égalitaire en fonction de leurs religions sans différenciations : x 10
- Mettre en place à l'école un cour et un temps d'échange sur les religions et la laïcité pour apprendre la solidarité, l'acceptation et diminuer la haine, cours d'arabe, liberté d'expression : x 23
- Spots publicitaires sur la charte de la laïcité : x 3
- Mixité dans les quartiers : x 3

- Texte de loi qui autorise le port de signes religieux sans prosélytisme dans les établissements scolaires : x 11
- Mettre en avant les religions au lieu de les dévaloriser : x 1
- Faire de la place aux personnes concernées dans les débats médiatisés : x 4
- L'état devrait réagir lorsque les médias stigmatisent au lieu de protéger / informer les personnes victimes de discrimination liées à sa pratique religieuse : x 17
- Les représentants politiques devraient respecter le choix des pratiques religieuses plutôt que de les assimiler à des actes terroristes : x 3
- Inclure dans les cours d'histoire / EMC un approfondissement des religions (de façon neutre) ainsi qu'un espace de discussion sur des problématiques actuelles tels que : le racisme, le sexisme, harcèlement, l'homophobie, l'environnement, etc, … : x 2

10 ème rencontre Nationale du Réseau jeunes des centres sociaux

du 19 au 23 octobre 2020 à Poitiers.

1000 croyances, un réseau, Oh My God !

<u>Constats</u> :

Nous sommes des jeunes des centres sociaux de toute la France. On a entre 14 et 25 ans et on s'est mobilisé cette semaine pour parler de la place des religions et des discriminations qui y sont liées.

On a passé trois jours à travailler sur cette thématique, à échanger sur ce qui faisait notre foi ou notre absence de foi. On a témoigné sur la façon dont la société l'acceptait et nous percevait.

On est parti de notre propre vécu, de nos expériences personnelles dans différentes situations, le lycée, la rue, le travail ou la formation et on s'est rendu compte que nous vivions des choses similaires : des discriminations.

On a envie de partager avec vous ce qu'on ressent et ce qu'on vit, à l'école, dans le quartier, avec les adultes.

D'abord des sentiments, des expériences qu'on a vécus et qu'on a partagés ensemble autour de : « c'est compliqué d'être jeune », parce qu'on subit plein de discriminations par rapport à notre couleur de peau, notre origine, notre orientation sexuelle, notre genre…

On est trop souvent stigmatisés, accusés dès qu'il y a un problème. Des discriminations multiples, et des situations multiples.

Et ces discriminations là, on les vit aussi par rapport à nos religions.

Anecdotes

1. Parmi nous des femmes voilées nous ont raconté des insultes, des exclusions, du rejet, des agressions.

2. Anecdote de Geneba :

3. Certains d'entre nous ont été qualifiés de terroristes juste parce qu'ils sont musulmans.

4. D'autres ont témoigné d'avoir été contrôlé de manière arbitraire jusqu'à neuf fois en un mois.

5. Un autre encore a témoigné avoir été violenté par la police pendant un simple contrôle d'identité. Il a perdu l'usage de son pouce gauche.

Il existe des espaces dont les centres sociaux qui permettent le port de signes religieux, alors qu'à l'école non, c'est contradictoire et ça ne permet pas de nous rendre compte de la mixité en France.

On manque d'espaces pour discuter, apprendre, apprendre à se connaître, à débattre ensemble.

Par exemple à l'école, on n'aborde pas toujours le sujet des religions. Et quand on le fait, on est souvent face à des représentations, des jugements.

On sait que des temps de formation existent, que les religions et la laïcité sont au programme. Mais c'est trop court, inefficace, maladroit…

Par exemple dans les associations ou les centres sociaux, on n'en parle pas assez, ou alors uniquement lors de moments dans l'année comme le Ramadan ou quand il y a des faits divers ou des événements graves.

Pour changer ça, nous on formule ces propositions :

A l'école :

- On veut être informé par des gens formés, des intervenants extérieurs, et concernés par ces sujets,

- On veut des espaces en plus, autres que les cours, où l'on pourrait avoir des temps de rencontres et d'échanges autour des religions, des espaces où l'on peut apprendre à débattre sur des sujets sociétaux.

- On veut pouvoir porter des signes religieux à partir du lycée.

- On veut des alternatives à la cantine pour que soient représentées la variété de nos pratiques alimentaires.

Dans les associations :

- Les associations, les centres sociaux mais pas que, sont des espaces où l'on peut être en confiance pour parler et débattre de ces questions-là sans jugement.

- Nous proposons, qu'elles soient soutenues financièrement.

Mais aussi nous avons d'autres propositions à faire à l'État et aux pouvoirs publics qui ne relèvent pas que de l'éducation :

- On veut plus de travail de formation auprès de la police, pour qu'il y ait moins de contrôles au faciès, moins de situations de discrimination et la prise en compte des plaintes.

- On veut une application plus rigoureuse des lois, voire une sanction quand c'est nécessaire.

On veut que nos représentants soient exemplaires :

- On ne veut pas que les élus donnent leur opinion personnelle quand ils sont invités à échanger sur le sujet des religions parce qu'ils sont représentants de la République.

- On veut des fonctionnaires de police qui soient dans la neutralité.

- On attend des médias qu'ils proposent de l'information, et pas de l'opinion ou du jugement.

- On veut des vérifications, voire des restrictions, quand les médias stigmatisent au lieu de protéger et d'informer.

- On attend des médias qu'ils arrêtent de parler à la place des uns ou des autres, et donnent la parole aux personnes concernées comme par exemple les femmes voilées.

- Et on ne veut pas que des personnalités publiques condamnées pour propos haineux puissent encore prendre la parole.

On partage tout cela avec vous dans le but d'avoir des réponses et surtout des changements concrets.

Poitiers, le 22 octobre 2020

Les 130 jeunes du Réseau jeunes.

22 octobre 2020

1000 croyances, 1 réseau de jeunes engagés

Les religions et la laïcité, c'est le thème que les jeunes ont choisi d'aborder lors de la 10ème édition du Réseau Jeunes organisé par la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France et la Fédération des centres sociaux de la Vienne. Du 19 au 23 octobre 2020, ils et elles ont été 130 jeunes de 14 à 23 ans, accompagnés de 30 animateur.rice.s, à venir de toute la France pour passer 5 jours à s'informer, échanger, débattre ensemble et construire une réflexion et une parole commune autour de ce sujet sociétal majeur, qu'ils et elles vivent tous et toutes au quotidien.

Pour faire entendre leur voix, ils et elles ont choisi de porter ce texte, fruit de leurs travaux collectifs, lors d'un temps de restitution avec des élu.e.s, suivi d'une conférence de presse, le jeudi 22 octobre 2020. Les jeunes, tout en réaffirmant leur attachement à la République et à ses valeurs, formulent plusieurs propositions pour une société où il faut bon vivre ensemble.

Le Réseau Jeunes des centres sociaux est un rassemblement national de jeunes organisé par la Fédération des centres sociaux tous les ans. Nous sommes 130 jeunes de 14 à 23 ans avec une trentaine d'animateurs, à venir de tous horizons : géographique, culturels, des jeunes de partout quoi.

Cette année, pour la 10ème édition du Réseau Jeunes, ce sont les centres sociaux de la Vienne qui nous accueillent. Le Réseau Jeunes est organisé par et avec les jeunes.

Pendant 5 jours, on apprend à se connaître, on s'enrichit culturellement, on partage nos opinions sans jugement, et on débat. On participe aussi à des actions de solidarité, à des soirées pour renforcer le lien entre nous, et on termine par une restitution avec des élus et la presse.

Cette année, on a choisi le thème des religions et de la laïcité. On a choisi ce sujet il y a plusieurs mois, mais c'est d'actualité. En parler sans tabou, ça fait du bien, dans un cadre respectueux, qui permet de s'exprimer librement sans avoir peur d'être jugé.

Comment on a travaillé ?

On a commencé à partir d'une pièce de théâtre, « Prophètes sans Dieu ». On a ensuite pu réfléchir à la place de la religion à l'école, dans la société, dans nos vies, à travers des ateliers, des scénettes, des textes qu'on a écrit, et des débats mouvants.

Tout ça nous a permis de nous sentir à l'aise pour prendre la parole avec tout le monde, casser nos a priori et gagner en confiance. On a pu aussi partager des opinions divergentes, et évoluer en tant qu'individus.

On a envie de partager avec vous ce qu'on ressent et ce qu'on vit, à l'école, dans le quartier, avec les adultes.

Entendre les expériences des uns et des autres nous a ému, choqué. Ce qui nous choque aussi, c'est que malheureusement toutes ces histoires se ressemblent.

Des histoires de discrimination que l'on a toutes et tous vécu ou dont on a été témoin. Des discriminations qui viennent des adultes, souvent, que l'on vit au sein de nos familles aussi.

Des discriminations par rapport à notre couleur de peau, notre origine, notre orientation sexuelle, notre genre… et bien plus encore.

Et ces discriminations-là, on les vit aussi par rapport à nos croyances religieuses.

On constate que dans la société, on manque d'espaces pour pouvoir parler des religions, en débattre, pour pouvoir mieux les connaître. Même à l'école, on n'aborde pas toujours ce sujet. On sait que les religions et la laïcité sont au programme. Mais c'est trop court, inefficace, les discours sont parfois maladroits, et on fait souvent face à des représentations et des jugements.

Pour changer ça, nous, Réseau Jeunes, avons construit plusieurs propositions :

- A l'école :
  Nous proposons qu'il y ait de vrais cours sur les religions animés par des gens formés, des intervenants extérieurs, et concernés par ces sujets.

  Nous proposons que soient aussi mis en place des espaces autres que les cours, où l'on pourrait avoir des temps de rencontres, d'échanges et de débats, autour des religions comme de sujets de société.

  Nous proposons de pouvoir porter des signes religieux à partir du lycée.

- Dans les associations :
  Nous proposons que les associations, dont les centres sociaux, soient plus reconnues et soutenues financièrement. En effet, ce sont des espaces où on peut être en confiance pour parler et débattre de ces questions-là sans jugement.

- Mais nous avons aussi d'autres propositions à faire à l'Etat et aux pouvoirs publics qui ne relèvent pas que de l'éducation :
  Nous proposons plus de travail de formation auprès de la police, pour qu'il y ait moins de contrôle au faciès, moins de situations de discrimination.

  Nous demandons une application plus rigoureuse des lois, voire une sanction quand c'est nécessaire, sur des propos ou des comportements discriminatoires.

- Nous voudrions que nos représentants soient exemplaires avec des élus qui ne donnent pas leur opinion personnelle quand ils sont invités à parler des religions en tant que représentants de la République.

  Nous voudrions que les fonctionnaires de police soient toujours dans la neutralité.

  Nous attendons des médias qu'ils proposent de l'information, et pas de l'opinion ou du jugement. Et nous attendons des vérifications, voire des sanctions, quand les médias stigmatisent au lieu de protéger et d'informer.

Enfin, nous demandons aux médias qu'ils arrêtent de parler à la place des uns ou des autres, et donnent aussi la parole aux personnes concernées.

Ce qu'on a vécu pendant le réseau jeunes montre qu'on peut échanger, débattre, avoir des opinions différentes et qu'on peut le faire dans le respect des uns et des autres. Nous avons vu que nous pouvions parler des religions sans que ça pose problème. Nous sommes sûrs que nos différences doivent nous unir et non nous diviser.

Nos interpellations et nos propositions s'adressent beaucoup à vous, adultes, élus, ministre, pouvoirs publics, associations. Mais nous sommes nous aussi directement concernés en tant que jeunes. Vous ne pouvez pas faire nous, et on ne peut pas faire sans vous.

Merci !

Par Mémouna, Laounia, Emilie, Diego, Kassandra, Jade, Tina, Noémi et Yanis, représentant les jeunes du Réseau Jeunes 2020.

Contact presse nationale
Maïa Cordier, FCSF – maia.cordier@centres-sociaux.fr – 06 95 86 54 23

www.centres-sociaux.fr / www.cestpossible.me